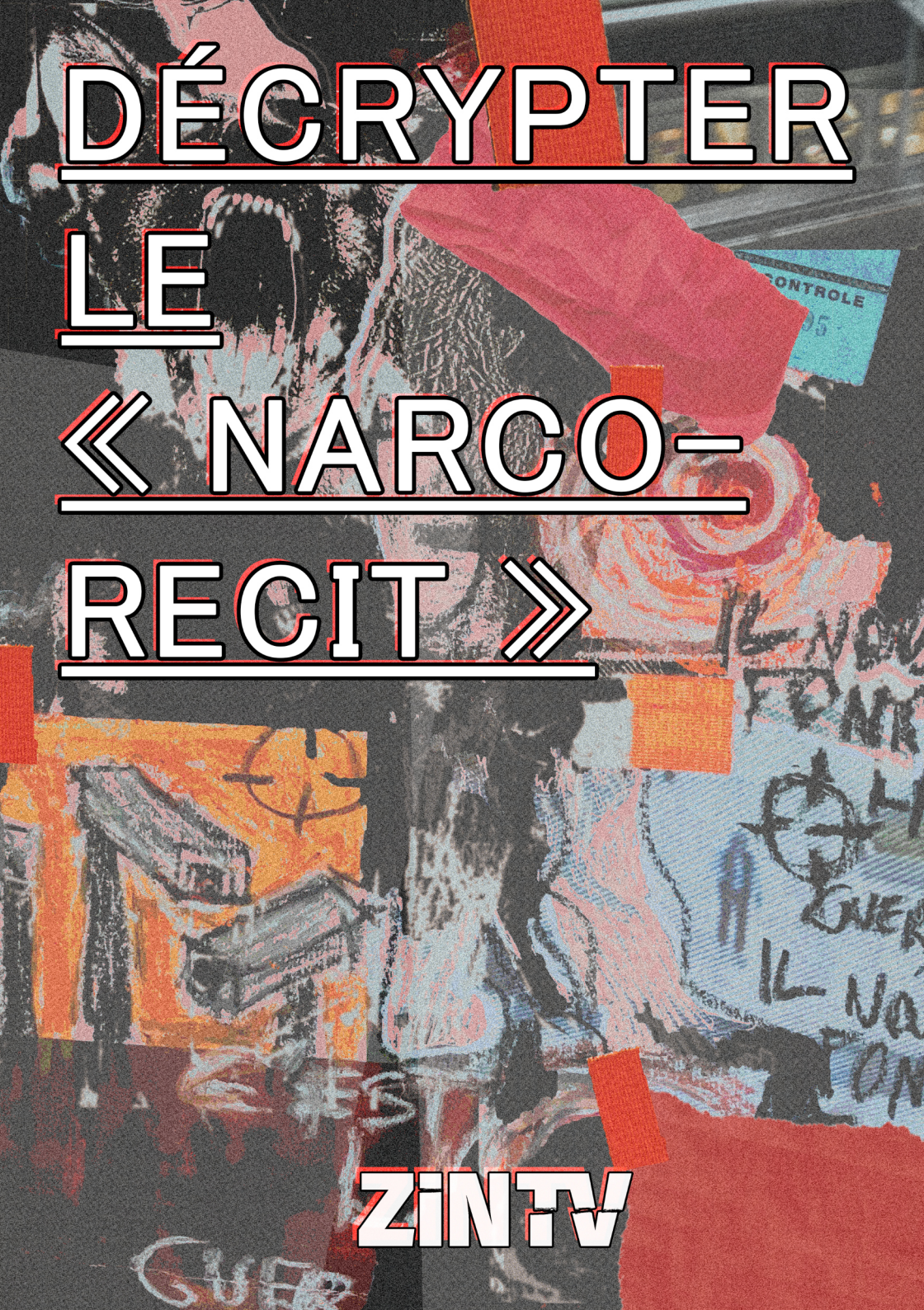
DÉCRYPTER LE « NARCO-RECIT »



ZiNTV



DÉCRYPTER LE « NARCO-RECIT »

ZINTV
MEDIA D'ACTION COLLECTIVE

Sommaire

Introduction 3

Comment utiliser cet outil ? 6

Lexique 10

Comment fonctionne le narco-récit ? 16

Bruxelles sous surveillance 24

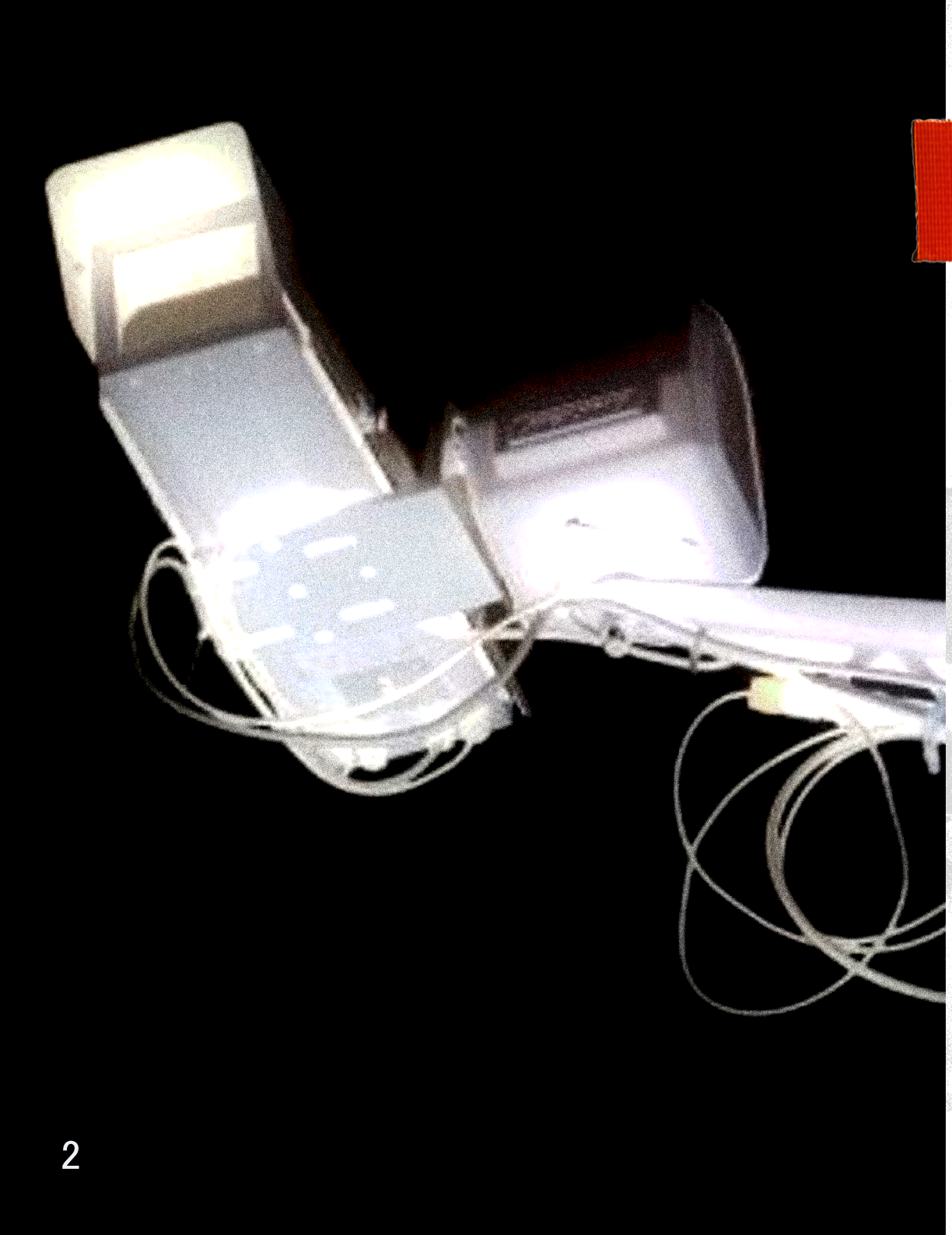
Race, classe et ennemi intérieur 36

Dope talks : une campagne de communication sécuritaire 48

Réduire les risques, garantir les droits, penser les alternatives 62

Pour aller plus loin 76

ZIN TV
2026
www.zintv.org
Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

À Bruxelles, la lutte contre le « narcotrafic » est aujourd'hui invoquée pour justifier le déploiement de militaires armés dans l'espace public, le renforcement des patrouilles policières, l'extension de la vidéosurveillance, les opérations coup-de-poing et la multiplication des contrôles dans certains quartiers. Ce dossier s'adresse à toute personne qui perçoit l'impasse d'une réponse uniquement autoritaire face à ce phénomène mais qui se sent démunie devant sa complexité et plus largement à toute personne qui refuse de considérer qu'il n'existerait aucune autre réponse possible.

Ce dossier ne cherche pas à nier la gravité des fusillades, ni la peur, la colère ou le sentiment d'abandon que peuvent ressentir les personnes qui vivent dans les quartiers concernés. Mais ces fusillades ne peuvent pas être comprises uniquement à travers les figures du « gang », du « dealer » ou du « règlement de comptes ». Les récits médiatiques et politiques réduisent souvent les personnes impliquées dans ces violences à des figures de délinquants ou de menaces. Ils invisibilisent ainsi les trajectoires de précarité, de relégation, de racisme, de violence, d'exploitation ou d'absence de perspectives qui peuvent traverser la vie de personnes impliquées dans ces économies. Nommer certaines de ces personnes comme des victimes ne signifie pas nier leurs responsabilités ou les dommages qu'elles peuvent causer. Il s'agit plutôt de refuser une criminalisation univoque et de chercher à comprendre les rapports de pouvoir dans lesquels elles sont prises.

Dans les marchés illégaux, les personnes les plus visibles sont aussi souvent les plus précaires, les plus exposées aux arrestations, à la prison et à la violence. Pendant ce temps, les acteurs et actrices qui profitent de ces marchés sont beaucoup moins visibles dans les récits publics.

Cette simplification s'explique sans doute par les représentations dominantes des « drogues » toujours marquées par de nombreux stéréotypes et préjugés. Mais aussi par la forte dépendance du journalisme aux sources policières et aux discours politiques : « polémiques », communiqués, images de saisies, chiffres d'arrestations, cartes de hotspots ou des baromètres sécuritaires. Ces sources fournissent des informations rapides, des images spectaculaires et des chiffres impressionnants. Mais elles imposent aussi souvent une manière unique de définir le problème.

Face à ces récits, il est logique d'avoir l'impression que le « narcotrafic » serait un phénomène contre lequel on ne pourrait rien faire. En tant que média d'action collective, nous pensons que nous avons notre rôle à jouer pour agir collectivement face à cette situation. Ce dossier ne prétend pas fournir une réponse unique ou définitive, il propose de prendre du recul face à ce récit dominant. Plutôt que de traiter la question uniquement par la police, la prison et la militarisation, il invite à réfléchir aux effets de la prohibition, aux rapports de race et de classe qui traversent les politiques de contrôle, à la diversité des usages, à la réduction des risques, aux droits des personnes et aux alternatives possibles.



Comment utiliser cet outil ?

Ce dossier pédagogique est conçu pour être utilisé dans des contextes variés : enseignement secondaire et supérieur, éducation permanente, formations syndicales, travail associatif, collectifs militants, etc. Il peut servir de support à une séance d'analyse critique des récits médiatiques et politiques sur le « narcotrafic », à un cycle de plusieurs ateliers combinant décryptage des médias, discussion sur la prohibition, construction collective de contre-discours ou encore à la préparation de campagnes et d'actions en faveur des droits, de la justice sociale et d'alternatives au tout-sécuritaire. L'objectif est de créer les conditions d'une discussion informée : Quels récits sont produits autour du trafic de drogue ? Qui a la parole ? Quelles réponses sont présentées comme évidentes ? Qui est rendu responsable ? Quelles alternatives ne pas sont pas abordées ?

Questionner les représentations initiales

Proposez aux participant·es d'écrire, en quelques mots sur des post-it, ce qu'iels associent spontanément à :

- **« Drogue »**
- **« Psychotropes »**
- **« Narcotrafic »**
- **« Dealer »**
- **« Hotspot »**
- **« Police »**
- **« Sécurité »**
- **« Réduction des risques »**
- **« Légalisation »**

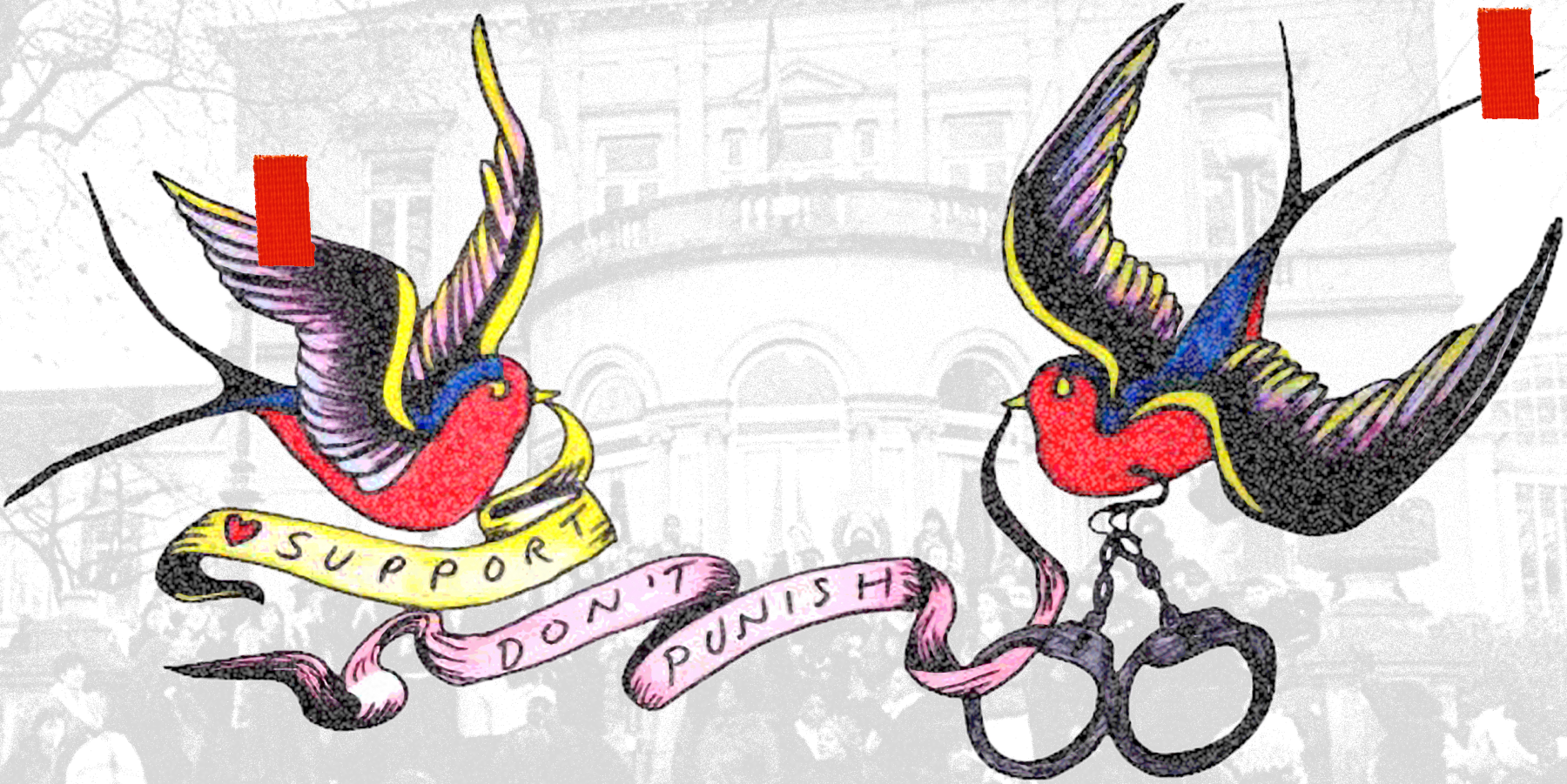
Rassemblez les réponses pour former un nuage de mots. Discutez ensuite ensemble :

- **Quelles associations reviennent le plus souvent ?**
- **Sont-elles plutôt positives, négatives ?**
- **Quelles expériences, discours médiatiques, récits familiaux, discours politiques ont contribué à ces représentations ?**
- **Quels mots manquent ?**

Analyser un article ou une vidéo

Choisissez un article, un reportage télévisé, une publication sur les réseaux sociaux, une campagne institutionnelle ou une intervention politique consacrée au trafic de drogues, aux fusillades, ou à la consommation. Plusieurs études de cas et une analyse plus détaillée d'une campagne de sensibilisation sont proposées tout au long du dossier.

- **Qui a la parole ?**
- **Qui s'exprime ?**
- **Qui est présenté comme expert·e ?**
- **Qui n'est pas entendu ?**
- **Quels mots sont utilisés ?**
- **Quels mots reviennent le plus souvent ?**
- **Quelles émotions ces mots véhiculent-ils ?**
- **Quels mots sont absents ?**
- **Quelles images sont choisies ?**
- **Quelles photographies, vidéos ou illustrations accompagnent le contenu ?**
- **Quels éléments attirent d'abord l'attention ?**
- **Quelles solutions deviennent évidentes ?**
- **Quel problème est présenté ?**
- **Quelles causes sont mises en avant ?**
- **Quelles réponses sont proposées ?**
- **Est-ce que les réponses proposées sont décrite comme une évidence ou un choix politique ?**
- **Quelles réponses sont absentes ou marginalisées ?**


SUPPORT
DON'T
PUNISH

Lexique

Termes à éviter : Toxicomane, toxico, drogué, camé, toxicomanie, addict, alcoolique, opiomane, héroïnomane, …

Pourquoi ? Parce que ces termes renvoient à une conception obsolète et moraliste des usages (poison, folie, déchéance), essentialisent les personnes consommatrices (« il est toxico ») plutôt que de décrire une situation ou un trouble et renforcent les préjugés et la stigmatisation.

Termes à privilégier : Personne qui consomme ou usager.ère (ou personne usagère) de psychotropes, personne ayant un trouble lié à l'usage de substances, usage, consommation, trouble de l'usage.

Cela permet de mettre la personne avant la catégorie, de décrire une situation ou un trouble, plutôt que de définir l'identité de quelqu'un par sa consommation. Quel effet produit « toxicomane » vs « personne qui consomme des psychotropes » sur votre perception ?





Drogue

Dans le langage courant, « la drogue » désigne une substance **psychotrope ou psychoactive** qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central ou, au sens figuré la relation de dépendance qui peut découler d'un produit ou d'une pratique (par exemple « être un drogué du GSM, du sport ou du travail »). « Drogue » n'est pas une catégorie scientifique précise et peut avoir une connotation péjorative dans la mesure où elle est la plupart du temps associée aux substances illégales et aux addictions.

Psychotrope ou substance psychoactive

Il s'agit d'une substance psychotrope ou psychoactive qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central. Cela inclut, par exemple, le café, l'alcool, la nicotine, le cannabis, les opiacés, la cocaïne, les amphétamines, mais aussi les médicaments psychotropes (antidépresseurs, anxiolytiques, neuroleptiques). Un psychotrope/psychoactif décrit un effet sur le cerveau, sans préjuger du statut légal ou illégal ni moral. C'est la raison pour laquelle nous privilégions, de manière générale, ce terme.

Stupéfiants

Il s'agit d'un terme utilisé pour désigner les substances psychoactives interdites ou strictement réglementées. Seules certaines de ces substances sont classées comme « stupéfiants » en droit (cocaïne, héroïne, cannabis, fentanyl hors cadre médical…), alors que d'autres (alcool, tabac) ne le sont pas. Il ne s'agit pas de mesures directes de dangerosité car l'alcool et le tabac, par exemple, peuvent être très dangereux, mais ne sont pas classés comme stupéfiants.

Drogue dure / drogue douce

Dans l'usage courant, on établit une distinction entre « drogue douce » (comme le cannabis par exemple) et « drogue dure » (comme l'héroïne par exemple). Or selon les addictologues, cette distinction est une construction sans base scientifique solide et recommandent de l'abandonner. Les risques et les dommages dépendent de la dose, du mode de consommation, du contexte et de la personne. Nous y reviendrons à la **page 53**.

Réduction des risques

*La **Réduction des Risques (RdR)** est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir les dommages liés à l'utilisation de « drogues ». Elle concerne tous les usages, qu'ils soient expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une dépendance. La réduction des risques peut également s'adresser aux personnes qui s'apprêtent à consommer une drogue pour la première fois. Les risques principalement associés aux drogues sont les risques de dépendance, de lésions somatiques et les risques psychosociaux. Ils peuvent avoir pour conséquences une morbidité, une mortalité et une exclusion sociale que ces stratégies visent à réduire.*

*Cette approche s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé physique, mentale et sociale. **La RdR se distingue de la prévention de l'usage et des traitements, dont elle se veut complémentaire.** En effet si les traitements ont pour objectif un changement d'ordre sanitaire et / ou psychosocial, si la prévention a pour objectif de diminuer l'incidence de l'usage de drogues dans la population, la Réduction des Risques, quant à elle, a pour objet de réduire les risques et de prévenir les dommages que l'usage de drogues peut occasionner chez les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abstenir d'en consommer.*[1]

Modèle prohibitionniste

Ensemble de lois et de politiques qui rendent illégales certains psychotropes ainsi que leur production, leur commerce, leur détention et, selon les pays, leur usage. Il privilégie le contrôle et la répression pour réduire les marchés illégaux, tout en autorisant certains usages médicaux et scientifiques sous conditions.

[1] Ce passage est issu de la charte réductions des risques que nous vous invitons à lire dans son intégralité à https://modusvivendi-be.org/wp-content/uploads/2024/12/Charte-RdR-2024.pdf



Comment fonctionne le narco-récit ?

> Dans les discours médiatiques et politiques, nous sommes passés du « trafic de stupéfiants » au **« narcotrafic »** et parfois au **« narcoterrorisme »** pour décrire le marché illégal des psychotropes. Ce glissement sémantique importe un imaginaire de **guerre**, de cartels et d'ennemis organisées qui menaceraient directement l'État et la population. Pour lutter contre, les moyens mobilisés s'inspirent de la lutte contre le terrorisme : logique d'exception, militarisation, surveillance, renforcement des pouvoirs de police et durcissement pénal.

Le vocabulaire **« narco »** se diffuse dans le contexte de la guerre américaine contre la drogue au début des années 1970. En 1973, **la Drug Enforcement Agency (DEA)** mène notamment des opérations au Mexique avec l'armée mexicaine pour détruire des plantations de cannabis et de pavot. Le terme « narco » ne désigne alors plus seulement certaines personnes impliquées dans la production ou le commerce de certains produits, mais englobe celles liées à la culture, à la transformation, à la consommation et au trafic de produits illicites.[2]

Sous la présidence de **Ronald Reagan** aux États-unis, le trafic illégal est élevé au rang de menace pour la sécurité nationale. En 1986, une directive présidentielle autorise le département de la Défense à s'impliquer dans des opérations antidrogues. Dans des pays marqués par des **insurrections de gauche, notamment en Colombie et au Pérou**, la catégorie de **« narcoguérilla »** permet alors d'assimiler des mouvements politiques armés à des réseaux de trafiquants et de **justifier leur répression sous couvert de lutte antidrogue.**

Le « narcotrafic » constitue ainsi une catégorie très large qui agrège des réalités distinctes et diverses (production agricole, vente de rue, consommation, réseaux d'importation, blanchiment, corruption, violences ou groupes armés). Cela donne une cohérence apparente à des situations pourtant hétérogènes et permet de fabriquer un ennemi unique, identifiable et spectaculaire, face auquel une réponse centralisée, policière et militaire devient évidente. Comme le souligne **Laurent Bonelli**,[3] les réseaux de vente et de distribution sont pourtant souvent fragmentés et concurrentiels. Les décrire comme des « cartels » permet de faire apparaître chaque opération policière comme un « coup porté » à un ennemi centralisé, même lorsque les marchés se reconstituent rapidement. Dans le contexte belge, ce vocabulaire facilite la présentation du trafic de stupéfiants non comme une question sociale complexe mais comme une menace sécuritaire nécessitant des mesures de force.

Il ne s'agit pas de nier les violences liées à certains marchés illégaux, ni la peur légitime des personnes qui y sont confrontées. Il s'agit de questionner ce que les mots rendent pensable et acceptable. Les réponses sanitaires, sociales et fondées sur les droits humains deviennent plus facilement secondaires ou inaudibles.

Le narco-récit est souvent structuré comme suit :

1. Une fusillade, une saisie ou une opération policière est médiatisée et présentée comme le symptôme d'une menace généralisée.
2. Des responsables politiques annoncent une « guerre », une opération d'envergure ou de nouvelles mesures sécuritaires.
3. Les médias reprennent les images de matériel saisi, cartographient des zones « sensibles », nous montrent des militaires et policiers armés.
4. L'action devient donc visible et politiquement valorisable, quelle que soit son impact réel qui est rarement questionné.
5. Pour expliquer le problème, on parle rarement de l'échec du modèle prohibitionniste, l'explication se situe au niveau de l'insuffisance des moyens, ce qui justifie une nouvelle escalade.

[2] Bonelli, Laurent. « Brève généalogie du narcotrafic ». Le Monde diplomatique, novembre 2025. En ligne

[3] Bonelli, Laurent. « Narcotrafic : un ennemi commode ». Le Monde diplomatique, novembre 2025. En ligne

Étude de cas : « Il faut qu'on vienne nous aider » : le bourgmestre de Saint-Gilles réagit à la fusillade de lundi soir[4]

L'article relate une fusillade **place des Deux Bancs à Saint-Gilles** : tirs à la kalachnikov devant une terrasse où se trouvaient des enfants, 18 impacts de balle constatés le lendemain et au moins six incidents par armes à feu à Bruxelles sur quelques jours. La réaction du bourgmestre (colère et sentiment d'impuissance) est compréhensible. Mais reconnaître cette réalité n'impose pas d'accepter sans discussion le récit et les solutions qui suivent.



ACCUEIL • SOCIÉTÉ • RÉGIONS • BRUXELLES

« Il faut qu'on vienne nous aider » : le bourgmestre de Saint-Gilles réagit à la fusillade de lundi soir

Après une nouvelle fusillade place des Deux Bancs à Saint-Gilles, le bourgmestre Jean Spinette réclame des moyens policiers, évoquant des tirs de kalachnikov devant des enfants lundi soir.

Jean Spinette (PS). - BELGA.

Par Belga

Publié le 25/08/2026 à 09:16 | Temps de lecture: 2 min

[4] URL : https://www.lesoir.be/766906/article/2026-08-25/il-faut-quon-vienne-nous-aider-le-bourgmestre-de-saint-gilles-reagit-la

1. La situation de départ : Un homme tire à l'arme de guerre devant des enfants.

2. La visualisation du danger : Les 18 impacts de balle sont comptés et décrits. Le danger devient visible et quantifiable.

3. L'urgence : « Il faut qu'on vienne nous aider », demande de réquisition de la police fédérale.

4. La réponse politique : Renfort de la police judiciaire fédérale, 1 million d'euros pour des caméras de surveillance. Les outils policiers et technologiques deviennent les indicateurs d'action.

5. L'auto-validation : Les tirs sont présentés par le ministre de l'intérieur comme la preuve que la lutte actuelle « porte ses fruits » et qu'il faut « persévérer ».

Si les fusillades diminuent, la politique peut se déclarer **efficace** ; si elles augmentent ou persistent, elles peuvent être interprétées **comme la preuve qu'il faut intensifier l'effort policier**. Dans les deux cas, l'issue est identique : davantage de moyens sécuritaires. L'article est une dépêche courte, pas une enquête approfondie, il est donc logique qu'il ne réponde pas à toutes les questions. Mais le cadrage est révélateur. Il ne donne pratiquement à voir que des **acteurs institutionnels sécuritaires** et ne convoque ni les services sociaux, ni les associations de réduction des risques, ni les habitant·es autrement que comme témoins de la peur, etc.

Les opérations coup-de-poing

Dans le narco-récit, ces opérations remplissent une fonction scénique. Les saisies permettent peut-être de perturber une filière, de retirer temporairement des produits ou des armes et interpeller des personnes. Mais leur portée reste généralement difficile à évaluer sans données sur les effets à moyen terme. Or les approches antiprohibitionnistes soulignent que la **« guerre à la drogue »**, centrée sur les arrestations, les saisies et l'incarcération ne fonctionne pas. *Au contraire, elle peut déplacer les marchés, accroître la concurrence et la violence entre groupes, renforcer la valeur des produits interdits et concentrer la répression sur les populations les plus exposées au regard policier.* Elle a aussi pour effets la **stigmatisation** des personnes usagères de substances et l'augmentation des dommages liés aux consommations (produits non contrôlés, dangereux, frelatés, surdosés, retards de soins, infections, surdoses voire décès...).

Par ailleurs, les institutions policières détiennent largement **le monopole de la production de données sur les réseaux et la menace**.[5] Ces informations, souvent marquées par **le secret ou l'expertise technique**, sont reprises sans distance suffisante par les médias. Elles peuvent renforcer la légitimité institutionnelle, accroître les moyens humains, juridiques et technologiques et donner une visibilité politique à des services dont l'action est moins facilement vérifiable par le public.

[5] Ibid.

Étude de cas : « Plus de 7.300 arrestations en huit mois : le « Plan Grandes Villes » est-il en train de faire reculer la criminalité organisée ? »[6]

Cet article montre comment les données produites par les institutions policières peuvent être reprises comme des preuves de réussite sans interroger ce qu'elles mesurent réellement. Il présente comme **« encourageants » : 345 kg de drogues saisis, 315 armes récupérées, plus de deux millions d'euros interceptés et 7 300 arrestations**. Il attribue ces chiffres aux patrouilles renforcées, aux opérations coup-de-poing et à une collaboration accrue entre police fédérale et zones locales. Cela rend l'action répressive visible, spectaculaire et facilement communicable.

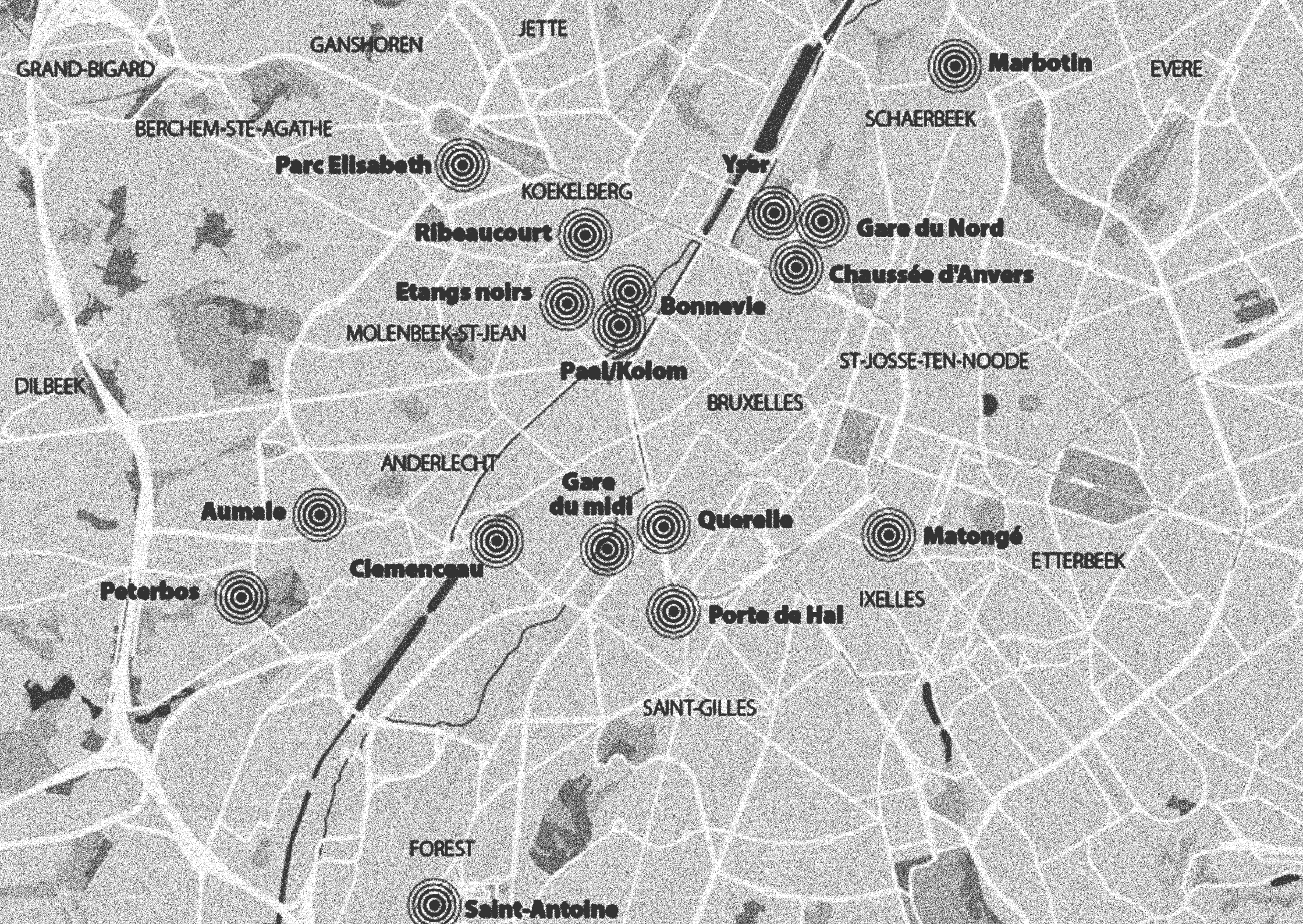
Ces chiffres sont impressionnants parce qu'ils sont présentés ensemble et sans point de comparaison. Ils concernent toutes les drogues dans plusieurs villes sur 9 mois.[7] Mais ils ne permettent pas de déterminer si le marché a été fort atteint. Des statistiques officielles existent pour les saisies réalisées par les douanes mais pas, à notre connaissance, pour le total annuel des saisies de stupéfiants effectuées par l'ensemble des services belges. Mais à titre d'ordre de grandeur, plus de 44 tonnes de cocaïne ont été interceptées dans le seul port d'Anvers en 2024 et 116 tonnes l'années précédente.[8] *Les chiffres présentés dans l'article montrent donc surtout la capacité et l'intensité de l'action répressive, non son effet durable sur les marchés ou la sécurité*.[9]

[6] URL : https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/plus-de-7300-arrestations-en-huit-mois-le-plan-grandes-villes-est-il-en-train-de/2026-06-04/article/790616

[7] The Brussels Times. "More than €2 million seized in Belgium's anti-drug crackdown" 04/16/26. En ligne.

[8] La Libre. "Les saisies de cocaïne sont passées de 116 à 44 tonnes en 2024 dans le port d'Anvers » 09/01/25. En ligne

[9] (Pour aller plus loin, lire la partie « Narcotrafic, un produit du capitalisme », page 15 qui revient sur la manière dont la répression participe à la résilience des marchés clandestins)


JETTE
GANSHOREN
GRAND-BIGARD
Marbotin
EVERE
SCHAERBEEK
BERCHEM-STE-AGATHE
Parc Elisabeth
Yser
KOEKELBERG
Ribeaucourt
Gare du Nord
Chaussée d'Anvers
Etangs noirs
Bonnevie
MOLENBEEK-ST-JEAN
Paul/Kolom
ST-JOSSE-TEN-NOODE
DILBEEK
BRUXELLES
ANDERLECHT
Gare
du midi
Aumale
Querelle
Matongé
ETTERBEEK
Clemenceau
Peterbos
IXELLES
Porte de Hal
SAINT-GILLES
FOREST
Saint-Antoine

Bruxelles sous surveillance

Plan Grandes Villes : la guerre à la drogue à la belge

> Pour lutter contre le crime organisé lié aux trafics de stupéfiants, le gouvernement fédéral a mis en place **le « Plan Grandes Villes »** annoncé en 2025. Ce dispositif est une réactualisation du **« Plan Canal »** permettant ainsi de prolonger ou de normaliser des outils sécuritaires issus de **l'antiterrorisme**.

Le Plan Canal est un dispositif sécuritaire fédéral lancé début 2016, **dans le contexte des attentats de Paris de novembre 2015**. Présenté comme une réponse antiterroriste, il ciblait d'abord **Molenbeek et Vilvorde**, puis a été étendu à six autres communes bruxelloises situées autour du canal. Il visait à renforcer les moyens policiers, la circulation d'informations entre services et la surveillance des personnes et organisations considérées comme liées à la **« radicalisation »** et au terrorisme.[10]

Le Plan Canal a notamment entraîné :

- **Un renforcement de la police dans les communes ciblées et la multiplication de contrôles dans l'espace public et de contrôles administratifs.**
- **Des enquêtes sur le domicile et la situation administrative des habitant·es (en 2017, 94 809 contrôles domiciliaires ont été menés)[11]**
- **Des contrôles d'ASBL, de mosquées et d'autres organisations supposées présenter de possibles liens avec des réseaux terroristes.**
- **Des pratiques de fichage, de radiation des registres de population et d'échanges accrus d'informations entre institutions.**

[10] Nesvadba, Joseph Nicolay. Inter-Environnement Bruxelles (IEB). « Du Plan Canal au Plan Grandes Villes : gare à vous ! », En ligne

[11] Bruxelles Dévie. « Analyse : du Plan Canal au Plan Grandes Villes, Bruxelles et ses habitan-t·es subissent la terreur d'État ». 16/10/25. En ligne

Le Plan Canal a concentré les contrôles et la présence policière dans les quartiers les plus pauvres. Cela participe à construire ces quartiers comme des espaces dangereux et leurs habitant·es comme une population à surveiller. Le Plan Grandes Villes est annoncé en septembre 2025 par **le ministre fédéral de l'Intérieur Bernard Quintin (MR)**.

Les principales mesures annoncées sont :

- **Présence militaire dans l'espace public bruxellois, avec des patrouilles mixtes police-armée dans certains quartiers identifiés comme « sensibles ».**
- **Recrutement d'agents fédéraux, financement et renforcement des zones de police locale.**
- **Intensification de grandes opérations policières autour des lieux identifiés comme points de deal.**
- **Extension du réseau de caméras, avec un investissement annoncé de 25 millions d'euros,[12] l'accès de la police bruxelloise aux caméras de la STIB (accès à 3000 caméras supplémentaires) et l'usage d'outils d'analyse vidéo.[13]**

Le dispositif est présenté comme susceptible d'être élargi à d'autres grandes villes belges. Ce dispositif ne traite pas le trafic illégal comme un phénomène économique, social et sanitaire complexe **mais comme une menace à neutraliser par l'occupation policière, militaire et technologique** de certains quartiers. Il prolonge ainsi **une logique d'exception sécuritaire, territorialise la surveillance** dans des espaces populaires et racisés et rend secondaires les réponses fondées sur les droits, la réduction des risques, les soins et la lutte contre la précarité.

[12] Le Soir « Le gouvernement va investir 25 millions d'euros pour de nouvelles caméras de surveillance », 28 novembre 2025. En ligne

[13] Technopolice Belgique. « Israël, une industrie militaire et de surveillance florissante. En ligne

Compétition politicienne : « La sécurité n'est pas de droite »

Les mesures du Plan Grandes Villes s'inscrivent aussi dans une **compétition politique** où chaque responsable doit démontrer sa capacité à incarner l'ordre et **à ne pas apparaître « laxiste »**. Le narco-récit favorise une compétition entre responsables politiques pour apparaître plus « fermes » que leurs adversaires.

Cet article du Soir,[14] intitulé « Bourgmestres socialistes en lutte contre le narcotrafic : **'La sécurité n'est pas de droite'** » consacré aux bourgmestres du PS confrontés au « narcotrafic » illustre bien la compétition sécuritaire produite par ces récits. Le titre même qui est une citation de **Fabrice Cumps**, bourgmestre d'Anderlecht - « la sécurité n'est pas de droite » - montre bien que l'enjeu n'est pas seulement de répondre aux violences, **mais aussi de prouver que des élus de « gauche » ne seraient ni laxistes ni passifs**.



[14] Le Soir. Bourgmestres socialistes en lutte contre le narcotrafic : « La sécurité n'est pas de droite ». 25/08/25. En ligne (accès réservé aux abonnés)

Le débat porte donc moins sur les effets à long terme des politiques menées que sur la capacité des responsables politiques à afficher leur autorité. La prévention est évoquée mais elle apparaît comme presque facultative : **« la prévention si possible, la répression si nécessaire »**. *Face à l'accusation de laxisme, la réponse devient alors une surenchère de signes visibles de fermeté : plus de police, davantage de restrictions et un contrôle accru de l'espace public.*

Les hotspots : territorialiser la surveillance

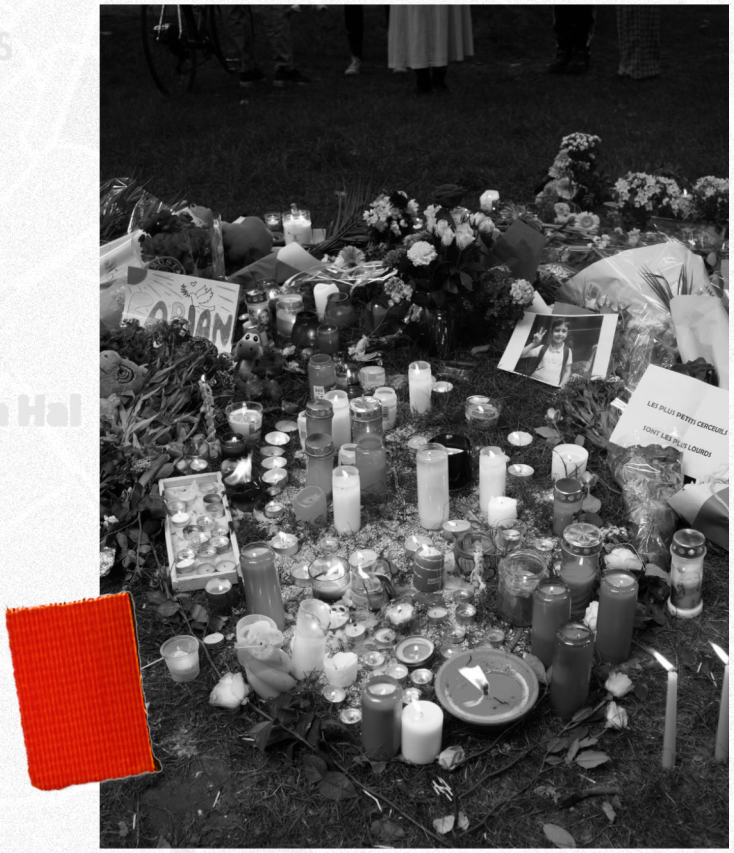
> Les hotspots sont une stratégie régionale **mise en place par la région Bruxelles-Capitale en avril 2024** « face à la recrudescence des violences liées au trafic de stupéfiants et à ses conséquences sur la sécurité publique ». Le Plan Grandes Villes fédéral s'y greffe en faisant de ces zones les espaces prioritaires d'opérations policières.

Un hotspot est une zone géographique prioritaire définie par les autorités bruxelloises. Elle fait l'objet d'une task force locale et concentre des mesures de police, de contrôle administratif, de prévention et d'aménagement urbain. **Cette désignation permet notamment de renforcer les patrouilles et contrôles d'identité, d'infliger des amendes immédiates pour certaines infractions liées aux stupéfiants et de saisir du matériel considéré comme facilitant la consommation**. *En d'autres mots, il s'agit de mini dispositifs d'exception locaux.*

Cette politique pèse particulièrement sur les personnes les plus précarisées. Le **CBCS** souligne qu'elle risque d'aggraver la situation. Les amendes renforcent les risques psycho-médico-sociaux et la saisie de matériel de consommation peut faire obstacle à la prévention des maladies infectieuses.[15] **Un hotspot transforme un espace de vie en territoire considéré comme problématique et à sécuriser.** Les habitants et habitantes, les personnes qui y travaillent, y passent ou y cherchent de l'aide subissent alors les effets d'un dispositif dont ils ne sont pas censés être la cible.

[15] Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS). « La politique des hotspots à Bruxelles est contre-productive », En ligne

Par exemple, le parc Élisabeth a été désigné comme hotspot lié au trafic de drogues. Le 2 juin 2025, **Fabian**, 11 ans, y a été mortellement percuté par un véhicule de police lors d'une poursuite engagée après une tentative de contrôle alors qu'il circulait en trottinette électrique. Le policier roulait à plus de 40 km/h dans un parc normalement interdit aux véhicules, sans sirène ni gyrophares. **Plusieurs habitants du quartier ont expliqué que des voitures de police circulaient plus régulièrement dans le parc depuis qu'il avait été désigné comme un hotspot.** Nous n'affirmons pas que la stratégie des hotspots est directement responsable de la mort de Fabian. Mais cela met en avant une question centrale : *la « sécurisation » d'un lieu ne peut pas être évaluée uniquement par le nombre de contrôles, d'amendes ou d'interpellations. Elle devrait aussi et surtout l'être au regard de la sécurité réelle, de la proportionnalité et de la liberté de circulation des personnes qui vivent et se déplacent dans ces quartiers.*



Étude de cas : « Comment fonctionne un hotspot du trafic de drogue à Bruxelles ? C'est un modèle d'entreprise »[16]

> Cet article est intéressant parce qu'il condense plusieurs mécanismes du narco-récit. *Il se présente comme une explication technique du fonctionnement d'un hotspot mais il adopte le cadrage sécuritaire et le vocabulaire du narratif policier.* Il présente le hotspot comme une évidence — « c'est ce qu'on appelle un hotspot » — alors qu'il s'agit d'une catégorie politique et administrative.

L'article construit ensuite une mise en récit qui donne au lecteur l'impression de pénétrer les coulisses d'un réseau criminel. En même temps, il présente le quartier comme un territoire sous emprise, dont il faudrait reprendre le contrôle. **L'expression « cour des miracles » contribue à cette représentation.** Elle sert à désigner un espace marginal souvent racialisé, dangereux et peuplé de figures de misère ou de déviance.

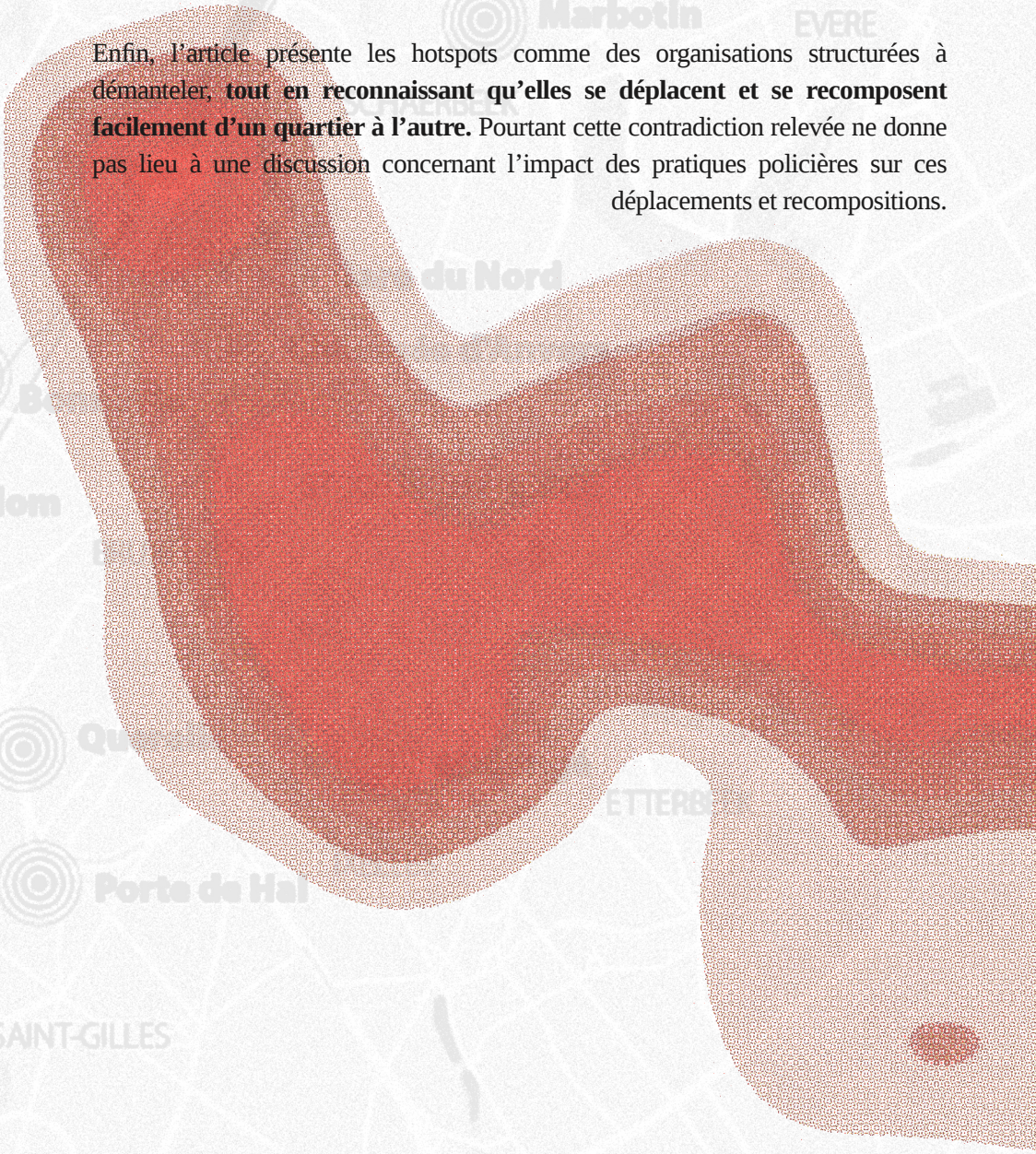
La notion de **« modèle d'entreprise »** permet de rendre visible la division inégale du travail en mettant en lumière que ce sont ceux qui sont au sommet qui accumulent les bénéfices tout en restant éloignés du terrain, tandis que les guetteurs, vendeurs et nourrices exploités sont les plus exposés à l'arrestation et à la violence. **Mais conclure que ces « petites mains » seraient principalement « motivées par l'espoir de monter dans la hiérarchie » est extrêmement réducteur**. Il faudrait aussi s'interroger sur les conditions matérielles, sociales et administratives qui rendent cette économie parfois difficile à éviter : **pauvreté, absence de perspectives professionnelles, racisme à l'emploi, précarité du séjour, endettement, décrochage scolaire, responsabilités familiales, socialisation locale ou coercition.**[17] C'est ce que met en lumière la perspective développée dans *Les Prolétaires du bizness*[18] de **Khadidja Sahraoui-Chapuis** : un marché du travail brutal, hiérarchisé et profondément inégalitaire où les plus pauvres sont à la fois surexploités, surexposés à la violence et sacrifiables.

[16] RTL « Comment fonctionne un hotspot du trafic de drogue à Bruxelles ? C'est un modèle d'entreprise ». 5 septembre 2025

[17] Alternatives Économiques. « Claire Duport : "Il n'y a pas d'argent facile à se faire au bas de l'échelle du trafic de drogue" ». 27 juillet, En ligne (accès réservé aux abonnés)

[18] Hors-Série. « Les prolétaires du narcotrafic ». Émission avec Khadidja Sahraoui-Chapuis, En ligne (accès réservé aux abonnés)

Enfin, l'article présente les hotspots comme des organisations structurées à démanteler, **tout en reconnaissant qu'elles se déplacent et se recomposent facilement d'un quartier à l'autre.** Pourtant cette contradiction relevée ne donne pas lieu à une discussion concernant l'impact des pratiques policières sur ces déplacements et recompositions.



Une hiérarchie médiatique des sujets : une brigade canine dans une école

> Le 11 mai 2026, une opération « antidrogue » a été menée dans des classes de quatrième et cinquième secondaire de l'école Singelijn à Schaerbeek. Selon les éléments publiés par **Bruxelles Dévie**,[19] la police aurait été invitée à venir effectuer un contrôle par la directrice de l'établissement elle-même. L'intervention a impliqué une brigade canine et des élèves ont été contrôlé.es dans les classes, certains auraient été conduits dans une autre pièce devant leurs camarades, **tandis que les autres classes sont restées confinées pendant environ trois heures.** Une opération **humiliante** qui peut avoir des conséquences très graves sur les enfants dont une **rupture de confiance** avec l'école, la stigmatisation de certains élèves et l'installation d'un climat de suspicion.



Suite à cela, **la Ligue des droits humains (LDH)** a demandé un moratoire sur ces pratiques tant que leur utilité, leur efficacité et leur proportionnalité ne sont pas démontrées. En effet, il semblerait **qu'il n'existe pas d'évaluation publique et indépendante de l'effet des opérations de recherche de stupéfiants avec brigade canine à l'école sur la santé des enfants.** Malgré la gravité des faits, cette opération policière n'a pas donné lieu à un large traitement médiatique ou un débat de grande ampleur sur les droits des enfants. Elle a été rendue publique par le média indépendant Bruxelles Dévie et sur les réseaux sociaux. La LDH a publié une carte blanche signée par 9 associations.[20] Elle a ensuite été reprise sous une forme d'opinion dans Le Soir.

[19] Bruxelles Dévie. « Contrôle policier "anti-drogue" dans une école secondaire à Schaerbeek ». 22 juin 2026. En ligne

[20] Ligue des droits humains (LDH). « L'intervention policière en milieu scolaire ne peut tenir lieu de politique de prévention ». Carte blanche, 14 juillet 2026. En ligne.

Cette absence de couverture est significative et permet de questionner **la hiérarchie des sujets dans le traitement médiatique** de la « lutte contre la drogue ». *Les saisies, les arrestations, les images de policiers armés sont des événements immédiatement considérés comme médiatiquement importants. Par contre, les conséquences liberticides et éducatives de cette même politique sont à peine abordées.*

Plus d'armée, moins de social

> Cette orientation sécuritaire doit être mise en regard du définancement et de la fragilisation des associations de première ligne.[21] Au moment où nous écrivons ces lignes, **14 des 39 projets soutenus en 2025 par le Plan global de sécurité et de prévention (PGSP) bruxellois ne sont pas reconduits en 2026.** Entre autres, les financements régionaux de DUNE **seront réduits de 50%.** Cette association de réduction des risques qui travaille depuis près de 25 ans auprès de personnes en situation de grande précarité, propose un accès anonyme, gratuit et inconditionnel à ses services.

Le seul dispositif de testing de drogues du pays mis en place par **Modus Vivendi** n'est pas reconduit. Ce service assurait **une veille sanitaire** sur la composition des produits consommés à Bruxelles, notamment dans les milieux festifs, nocturnes et les salles de consommation à moindre risque. **Sa disparition risque de compromettre la capacité à détecter rapidement l'apparition de substances dangereuses comme le fentanyl.** La centrale d'achat de matériel stérile pour la consommation de substances de Modus Vivendi, qui bénéficie à une quinzaine d'autres associations et à 22 points d'accès et qui est essentiel dans la prévention de la transmission de maladies telles que **le VIH et l'hépatite C,** va être supprimée également.

S'il ne s'agit pas d'un transfert direct de budgets de la réduction des risques vers le sécuritaire, cela révèle des choix politiques clairs. *Alors que les violences liées au marché des stupéfiants servent à justifier un renforcement sécuritaire et liberticide, les réponses de santé, d'accompagnement social et de réduction des risques destinées aux publics les plus exposés à ces violences diminuent drastiquement.*

[21] Le Soir, carte blanche. « Plan global de sécurité et de prévention (PGSP) à Bruxelles : à qui profitent les coupes ? ». 4 août 2026. En ligne


TAVT

Race, classe et ennemi intérieur

Drogues, race et colonialité

> Le statut des psychotropes a varié et varie selon les époques, les rapports de pouvoir et les populations auxquelles ils sont associés : **médicament, poison, vice, stupéfiant ou menace sécuritaire, usages médicaux, rituels, festifs, culturels et contraints, etc.** En effet, les produits ne sont pas uniquement réglementés pour leurs effets pharmacologiques, c'est-à-dire la conséquence que l'absorption d'un produit peut avoir sur l'organisme. Leur statut juridique, les représentations qui leur sont associées et le traitement des personnes qui les consomment sont aussi façonnés par des rapports de pouvoir liés à la race, à la classe, au genre et à la sexualité. Certaines consommations, notamment lorsqu'elles sont associées à des populations (anciennement) colonisées, pauvres ou genrées sont plus facilement représentées comme un danger collectif nécessitant surveillance, police, prison et parfois militarisation. Certaines consommations, notamment lorsqu'elles sont associées à des populations (anciennement) colonisées, pauvres ou genrées sont plus facilement représentées comme un danger collectif nécessitant surveillance, police, prison et parfois **militarisation.**[22]

La prohibition est un choix politique. Elle construit des hiérarchies entre produits mais aussi entre les populations présentées comme celles qui les produisent, les consomment ou les vendent. L'alcool et le tabac sont demeurés parfaitement légaux alors même qu'ils pouvent engendrer dépendances, maladies, exploitation du travail et violences. À l'inverse, certains produits ont été interdits ou fortement contrôlés **alors même qu'ils pourraient être bénéfiques pour la santé** (pour aller plus loin voir **page 67**).

Les paniques morales autour des drogues ont souvent articulé trois éléments : un produit, une population racialisée et une menace sexuelle. Dans ces récits, la drogue est censée lever les inhibitions, rendre les hommes non-blancs violents, insensibles ou sexuellement menaçants, et exposer les femmes blanches ou la jeunesse à la séduction, à la corruption ou au viol. ***Ce triptyque « drogue, sexe et races »*** *est un cliché des littératures coloniales et des paniques prohibitionnistes.*

[22] Taleed El-Sabawi et Jennifer D. Oliva, « The Influence of White Exceptionalism on Drug War Discourse », Temple Law Review, vol. 94, 2022. En ligne

Opium

> À la fin du 19e siècle, l'opium fumé est progressivement associé, en Amérique du Nord, **aux travailleurs chinois** venus notamment travailler dans les mines et à la construction des chemins de fer. Cette association se construit **dans un contexte de racisme anti-chinois** et de politiques migratoires excluantes. Les fumeries d'opium deviennent alors des lieux fantasmés de corruption morale et sexuelle.

Pourtant, les **opiacés** (des substances dérivées, au sens large, de l'opium) étaient alors disponibles en pharmacie et intégrés à des préparations médicales. **Leur usage concernait notamment des femmes blanches de classe moyenne, mais aussi des vétérans de la guerre civile.** Cette médicalisation ne doit toutefois pas être idéalisée : pour les femmes, elle s'inscrivait fréquemment dans une médecine patriarcale qui interprétait douleurs, souffrances psychiques ou comportements jugés déviants à travers les catégories de la fragilité féminine et de l'« hystérie ». *Le recours aux opiacés pouvait donc être un soulagement réel, mais également relever d'une mise sous tutelle médicale*.[23]

La différence avec l'opium fumé associé aux populations chinoises tient au fait que les usages prescrits et domestiques étaient plus souvent placés sous l'autorité médicale. Tandis que l'usage « chinois » était rendu visible dans l'espace public et **chargé de fantasmes raciaux et sexuels**, et donc plus facilement construit comme un vice étranger et une menace collective. Dans les deux cas, les corps étaient contrôlés ; mais les instruments, les récits et les conséquences (médicalisation paternaliste pour les unes, criminalisation raciste pour les autres) **n'étaient pas les mêmes.**

[23] National Library of Medicine. « Opium ». Dans Pick Your Poison: Intoxicating Pleasures and Medical Prescriptions. National Institutes of Health, 2014. En ligne

Cannabis

Dans les récits prohibitionnistes états-uniens, le terme **« marijuana »** a été mobilisé pour relier le cannabis au Mexique et aux travailleurs migrants. Le **chanvre**, pourtant cultivé et utilisé sous diverses formes par les colons anglo-saxons, est progressivement transformé en plante diabolique lorsqu'il est associé à des populations mexicaines. **La figure du migrant mexicain a servi à rendre le cannabis plus inquiétant, plus étranger et plus facilement criminalisable.**[24]

Haschisch[25]

Au début du 19e siècle, **Antoine-Isaac Silvestre de Sacy**, un érudit célèbre à l'époque, popularise le mythe des « Hashischins » : une légende selon laquelle une secte musulmane du Moyen Âge, les **Nizârites d'Alamut**, aurait utilisé le haschisch pour transformer ses membres en assassins soumis et fanatisés. Le lien historique entre cette secte, le haschisch et l'origine du mot « assassin » est pourtant largement contesté.

Mais ce mythe va contribuer à associer le cannabis aux populations musulmanes, au fanatisme et à la criminalité. Dans **l'Algérie coloniale**, il nourrit des discours médicaux sur la « folie haschischique », qui présentent les Algériens musulmans comme particulièrement sujets à la violence sous l'effet du haschisch.

« Les Arabes sont en état de dégradation morale et physique… le vol et le meurtre infestent l'ordre moral, la syphilis et la gale l'ordre matériel… Ces effets produits par l'utilisation du haschisch sont vraiment désastreux. »[26] écrit par exemple un médecin français en poste à Alger en 1855. Le cannabis devient alors **non seulement un produit à contrôler, mais aussi un prétexte pour surveiller, pathologiser et enfermer des populations colonisées.**

[24] Solomon, R. et al. « Racism and Its Effect on Cannabis Research ». Cannabis and Cannabinoid Research, 2020. En ligne

[25] Slate. « L'histoire de la légalité du cannabis est indissociable de l'histoire coloniale ». 26/8/19. En ligne

[26] Ibid.

Cocaïne et crack

Au début du 20e siècle, les paniques morales autour de la cocaïne ont associé cette substance aux populations noires dans **le Sud des États-Unis**. La cocaïne est alors représentée, dans certains discours médicaux, policiers et médiatiques, comme susceptible de rendre les hommes noirs violents, insensibles à la douleur et dangereux pour les femmes blanches. Plus tard, la **« crise du crack »** est mise en scène médiatiquement comme une menace venant des quartiers noirs.

À Paris, la question du crack est elle aussi souvent racontée à travers les usages les plus visibles dans l'espace public. Ces représentations associent alors le crack à la déchéance, au désordre urbain et à certaines populations précarisées, souvent perçues comme noires ou migrantes. Tandis que les consommations plus discrètes et privées **restent invisibles.**[27] Dans ces différents récits, la drogue permet de justifier une intensification des contrôles, de la répression et de la violence institutionnelle contre les populations ciblées.



[27] Costa, Julie, « Crack, classe et race à Paris », ASUD Journal, no 64, 2021, p. 10-12. En ligne

La guerre à la drogue : un instrument de contrôle racial

> *« La prohibition telle que nous la connaissons actuellement est l'aboutissement d'un processus historique dont les origines remontent au début du XXe siècle, lorsqu'un régime international de contrôle des drogues s'est mis en place sous l'impulsion des États-Unis. »*[28] En juin 1971, **Richard Nixon** fait de la lutte contre les drogues une priorité nationale. Sous **Ronald Reagan**, dans les années 1980, cette politique est renforcée : durcissement des peines, développement de l'incarcération pour infractions liées aux drogues, etc.



[28] Chouvy, Pierre-Arnaud, « De la géopolitique des drogues illicites », Hérodote, vol. 112, no 1, 2004, p. 7-31. En ligne

Michelle Alexander analyse cette politique comme un mécanisme central de la réorganisation du contrôle racial après **la ségrégation légale :**

> ***Il y a aujourd'hui davantage d'Afro-Américain·es sous contrôle correctionnel*** *— en prison, en centre de détention, sous probation ou sous libération conditionnelle —* ***qu'il n'y avait de personnes réduites en esclavage en 1850, dix ans avant le début de la guerre de Sécession.***
>
> *En 2004,* ***davantage d'hommes afro-américains étaient privés du droit de vote en raison des lois retirant ce droit aux personnes condamnées pour crime qu'en 1870****, année de ratification du quinzième amendement, qui interdit les lois refusant explicitement le droit de vote sur la base de la race.*
>
> ***Un enfant noir né aujourd'hui a moins de chances d'être élevé par ses deux parents qu'un enfant noir né pendant l'esclavage.*** *La désintégration récente de la famille afro-américaine est en grande partie due à l'incarcération massive des pères noirs.*
>
> *Si l'on tient compte des personnes emprisonnées, une grande majorité des hommes afro-américains de certaines zones urbaines ont été marqués à vie par l'étiquette de felon — c'est-à-dire de personnes condamnées pour une infraction grave. Dans la région de Chicago, cette proportion atteint près de 80%. Ces hommes font partie d'une sous-caste croissante — pas une classe,* ***une caste*** *— durablement reléguée par le droit à un statut de seconde zone.* ***Le droit de vote peut leur être refusé, ils peuvent être automatiquement exclus des jurys et légalement discriminés en matière d'emploi, de logement, d'accès à l'éducation et aux aides publiques****, tout comme l'avaient été leurs grands-parents et arrière-grands-parents sous les* ***lois Jim Crow.***[29]



[29] Alexander, Michelle. « The New Jim Crow ». Mother Jones, mars-avril 2010. En ligne.

La police n'est pas raciste, elle lutte contre la drogue[30]

> La prohibition ne punit pas tous les usages ni toutes les ventes avec la même intensité. Elle atteint beaucoup moins facilement les consommations privées, festives, étudiantes, professionnelles ou mondaines. À l'inverse, elle cible plus facilement les pratiques visibles dans l'espace public, les lieux identifiés comme des points de vente et les personnes déjà les plus exposées à la surveillance policière et très souvent racialisées.

Logiquement, les personnes les plus contrôlées deviennent statistiquement les plus arrêtées. Leur surreprésentation dans les données policières est ensuite utilisée pour confirmer l'idée qu'elles seraient davantage impliquées dans le trafic. **Autrement dit, les pratiques de contrôle contribuent elles-mêmes à produire les statistiques qui serviront ensuite à les justifier.**

Cette logique est au cœur du **racisme structurel** : il ne faut pas nécessairement qu'une institution annonce explicitement vouloir viser un groupe en particulier. Il suffit que les contrôles soient concentrés sur certains territoires, que les pratiques de rue soient plus ciblées que les pratiques privées, que certains corps soient davantage perçus comme suspects et que les statistiques ainsi produites servent ensuite à légitimer de nouveaux contrôles.

Et cela se prolonge ensuite dans la chaîne pénale. **Au 31 janvier 2022, 50,9% des personnes détenues condamnées en Belgique, soit 3 556 personnes, l'étaient pour des infractions liées aux drogues.**[31]

Par ailleurs **la prison est un lieu où la consommation de drogues est plus importante** qu'en milieu ouvert, particulièrement de cannabis.[32] Pour une partie des personnes enfermées, la consommation démarre en prison. Selon une étude de

[30] VIH.org « Point de vue — La police n'est pas raciste, elle lutte contre la drogue ». En ligne

[31] Conseil de l'Europe, SPACE I 2022 — Annual Penal Statistics: Prison populations, données au 31 janvier 2022, citées dans Claire Hugon, « Question au ministre de la Justice concernant les incarcérations liées aux infractions à la loi du 24 février 1921 », 5 décembre 2023.

[32] Plettinckx, Els, Harth, N., De Smet, S., Gremeaux, L. et Dirkx, N. « Santé, bien-être et consommation de drogues chez les personnes incarcérées : résultats belges du projet PRS-20, 2021-2023 ». Bruxelles : Sciensano, 2023. PDF intégral

Fazel et Baillargeon (2011), la prévalence de la consommation de « drogues » en prison est significativement plus élevée que dans la population générale, avec des taux d'usage de substances dites « illicites » pouvant atteindre 30 à 50 % parmi les personnes détenues.[33] Le rapport PRS-20 de Sciensano et Ho Gent montre également que 29 % des personnes interrogées en Belgique rapportent avoir consommé des drogues pendant leur détention et que, pour 48 % d'entre elles, cette consommation a débuté en prison. *Ces données confirment que la consommation de psychotropes illégaux n'est pas seulement un problème importé de l'extérieur, mais bien aussi une conséquence de la détention.*

En Belgique, l'absence de statistiques ethno-raciales publiques ne permet pas de chiffrer directement la part des personnes perçues comme non blanches dans les prisons. La nationalité ne constitue pas un indicateur pertinent, car de nombreuses personnes racisées sont belges. **Mais les données disponibles montrent une surreprésentation des personnes étrangères en prison.** Au 1er mars 2024, elles représentaient 40,9% de la population détenue selon le SPF Justice ; 47% des personnes étrangères détenues se trouvaient en détention préventive, contre 28% des personnes belges. Ces écarts sont liés aux inégalités de statut administratif, de ressources, d'accès à un logement, etc.[34]

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser les opérations antidrogues. Lorsque la police concentre ses contrôles et opérations dans certains quartiers, les personnes qui y vivent ou y circulent sont forcément plus exposées aux arrestations et aux poursuites.

[33] I Care, note d'analyse, « Drogues et prison : une approche sanitaire insuffisante qui ne permet pas de résoudre les problèmes ». En ligne

[34] RTBF. « Du contrôle jusqu'à la sortie de prison : pourquoi 40% des détenus belges sont des étrangers ? ». 2024. En ligne

Le narcotrafic, produit du capitalisme

> Dans un marché légal, les conflits entre entreprises sont, en théorie, réglementés (contrats, assurances, droit commercial, etc.). **Dans un marché rendu clandestin par la prohibition, c'est par la violence et la coercition que le marché est « régulé ».** C'est pour cela que l'on pourrait considérer que le trafic de stupéfiant constitue une manifestation du capitalisme dans sa forme la plus brutale.

Et la répression, les saisies, les arrestations et **les opérations spectaculaires** ne détruisent pas cette économie, au contraire, nous pourrions considérer qu'elle la dynamise. *En augmentant les risques pris, cela augmente aussi les prix, les profits et la valeur des réseaux qui sont capables de tenir face aux actions policières.* Le trafic illégal fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de recomposition. Lorsqu'un point de vente est démantelé, une partie de l'activité se déplace et les modes de livraison et les routes d'approvisionnement sont adaptés. Lorsqu'un acteur est arrêté, il peut être facilement remplacé. Les pertes liées aux saisies font partie du « business plan » des trafiquants. **Selon Christophe Bouquet, entre 20 et 30% de la production mondiale de cocaïne serait saisie aux douanes et pourtant ce trafic reste extrêmement rentable.**[35]

> *« Si les conséquences économiques liées à la perte de produits sont aujourd'hui parfaitement intégrées dans les plans d'affaires des trafiquants, l'atteinte portée à la sphère financière les affecte plus profondément et durablement. En effet, l'efficacité démultipliée de leur action est prioritairement nourrie par les profits qu'elle génère et qui sont frauduleusement réintégrés dans l'économie légale. »*[36]

Car une économie de cette ampleur ne peut fonctionner sans utiliser des infrastructures légales[37] - routes, ports, entrepôts, télécommunications, systèmes de paiement - ainsi que de mécanismes financiers qui permettent de blanchir les revenus autrement dit les réintégrer dans l'économie légale. Dans cette perspective, lutter contre les paradis fiscaux, le secret bancaire et les dispositifs de blanchiment serait sans doute plus efficace que de multiplier les arrestations et saisies spectaculaires.

Par ailleurs, cette criminalité produit des **bénéfices secondaires.** Cette expression renvoie à une idée développée par **Karl Marx** au sujet de la criminalité et *« de l'ensemble des activités (le droit, la littérature, la presse, la science, la technique) et des professions (policiers, avocats, assureurs, serruriers, etc.) qui prospèrent grâce à son existence. »*[38]

Appliquée à la **« guerre à la drogue »**, plus celle-ci s'intensifie, plus se développent les marchés de la sécurité : vidéosurveillance, logiciels d'analyse, renseignement privé, équipements policiers, extension carcérale. *Autrement dit, la prohibition ne profite pas seulement aux réseaux criminels ; elle alimente aussi toute une économie légale du contrôle et de l'enfermement et de la surveillance.* **Le « narcotrafic » devient alors un problème à résoudre et une manière de légitimer l'augmentation des moyens sécuritaires.**

La persistance d'une demande importante de la part des consommateurs, les profits très importants et les intérêts institutionnels contribuent à expliquer la longévité du modèle prohibitionniste alors même qu'il a prouvé son échec à maintes reprises.

[35] Hors-Série, Narcotrafic, stade suprême du capitalisme, 4 octobre 2025. En ligne

[36] Information issue du rapport 2023 sur « L'état de la menace », rédigé par l'Office antistupéfiants (Ofast) en France, citée dans l'article « Les stupéfiants réseaux économiques des narcotrafiquants » Alternatives Economiques. En ligne (réservé aux abonnés)

[37] Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT). Argent de la drogue : blanchiment et mondialisation financière. Drogues, enjeux internationaux, no 2, octobre 2011. En ligne

[38] Bonelli, Laurent. « Narcotrafic : un ennemi commode ». Le Monde diplomatique, novembre 2025. En ligne


DOPE
TALKS.

Dope talks : une campagne de communication sécuritaire

Dope Talks est présentée comme une campagne de sensibilisation portée par safe.brussels, dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre le trafic de stupéfiants et ses impacts sur la sécurité et le « bien-être de chacun ». Elle a été relayée via les réseaux sociaux et une vidéo principale a été publiée sur la chaine YouTube de **safe.brussels** en juin 2024.

Cette campagne se présente comme une initiative « par et pour les jeunes ». La vidéo centrale repose sur des interviews menées dans l'espace public bruxellois en format microtrottoir : 3 personnes, présentées comme des influenceur.euse.s, posent une série de questions en français et dans une moindre mesure en néerlandais à 13 personnes (majoritairement des personnes perçues comme jeunes).

Le point de départ explicite est la hausse des fusillades liées au trafic illégal. La vidéo est titrée « La conso a de l'influence sur la violence ? ». Dans un article de la RTBF qui présente la campagne, la directrice générale de safe.brussels, **Sophie Lavaux** explique que l'objectif de cette campagne est de « faire prendre conscience aussi aux jeunes que leur consommation qui peut être une consommation festive ou autre, a un lien direct avec le trafic de stupéfiants au niveau national et international, mais aussi avec les fusillades dans les rues. »[39]

Cette campagne est présentée comme un succès par safe.brussels, essentiellement sur base d'indicateurs de diffusion (plus de **1,6 million d'impressions**, grand nombre de vues et d'interactions). **Son « succès » est donc uniquement mesuré en termes de visibilité pas en termes d'impact.**[40]

[39] RTBF. « Drogues : toute consommation, même festive, a un lien direct avec le trafic de stupéfiants au niveau national et international ». 2024. En ligne

[40] Safe.brussels. « Dope Talks : une campagne réussie avec 1 635 662 impressions ». En ligne

Retranscription[41]

Personne interviewée 1 : *Ketamine, extasy, cocaïne, cannabis, ghb.*

Influenceur 1 : *Peux-tu me citer 5 drogues ?*

Personne interviewée 2 : *Cannabis, héroïne, lsd, champignons, il m'en manque une. Extasy ? Ça marche ?*

Influenceur 1 : *Toi, dans ton entourage, t'as déjà vu des gens vraiment consommer de la drogue ?*

Personnes interviewée 3 : *Surtout en ce moment dans les transports en commun*

Personne interviewée 4 : *En soirée.*

Personne interviewée 2 : *Oui, on voit les gens qui fument du crack, qui sont sur les escaliers, enfin dans la station de métro.*

Personne interviewée 4 : *J'en ai vu en école d'art aussi bien évidemment.*

Personne interviewée 5 : *Durant mes années d'étude, j'ai vu toutes sortes de choses*

Personne interviewée 2 : *En soirée, en festival.*

Personne interviewée 6 : *Dans la rue évidemment, à l'école, en soirée aussi.*

Influenceur 2 : *Pour toi, est-ce que c'est possible une soirée chouette sans drogues et sans alcool ? Ou alors c'est pas faisable ?*

Personne interviewée 7 : *Ha mais je ne bois pas d'alcool.*

Personne interviewée 2 : *Oui, je pense qu'il faut qu'on apprenne un petit peu à s'amuser du coup, à s'occuper sans être complètement déconnecté de ce qu'on vit.*

Personne interviewée 7 : *Sans substance oui, je suis plutôt de la team alcool en soirée.*

Personne interviewée 4 : *C'est dur*

Personne interviewée 8 : *Ce que j'ai appris, c'est les choses positives que les drogues peuvent offrir, tu peux aussi les avoir autrement*

Personne interviewée 2 : *Sensibiliser sur les méfaits de l'alcool, sur la dangerosité de l'alcool ou des drogues. Peut-être qu'on n'aurait pas envie de passer notre soirée comme ça.*

Personne interviewée 9 : *Tu peux simplement chiller, aller au parc, jouer au foot. Tu n'as pas toujours besoin de drogues.*

Influenceur 2 : *Est-ce que toi t'as déjà été confronté à de la violence ?*

Personne interviewée 7 : *Je me suis pris une patate un jour*

Influenceur 2 : *Mais non, merde !*

Personne interviewée 7 : *Je me se pris une patate dans le nez mais ce n'était pas dirigé vers moi. Mais j'ai vu beaucoup beaucoup de violences sous ghb de personnes qui ne se contrôlaient plus*

Personne interviewée 3 : *J'ai déjà reçu des seringues en pleine tête. J'ai déjà vu des gens se battre aussi à cause de ça.*

Personne interviewée 5 : *De la violence, beaucoup de violence. Et parfois de la drogue ou de l'alcool*

Personne interviewée 10 : *Pour les drogues douces en tout cas, les violences sont jamais très... Enfin, c'est pas des fusillades quoi*

Personne interviewée 2 : *Bah, il y a les proches. Il y a la violence dans la rue, on se retrouve*

[41] Lien vidéo : https://youtu.be/3rsU3LKbBvk?si=F9ubpn6H3VIFNh1Y

avec des gosses qui finissent en prison. Bah, des gens qui meurent, des familles qui se retrouvent à être perquisitionnée.

Personne interviewée 11 : *C'est un mec qui a toujours une bouteille en verre dans les mains et en fait tu sens qu'il est dans une énergie hyper violente. Où il pourrait casser la gueule, à n'importe qui, à n'importe quel moment.*

Personne interviewée 6 : *Plus le truc un peu en mode ah ouais c'est chaud quoi enfin quand on entend qu'il y a des fusillades. Il y a eu 4 fusillades en une semaine, je pense.*

Personne interviewée 3 : *Parce que moi dans mon quartier par exemple c'était pas très habituel de croiser ce genre de d'histoire de drogue et il y a quelque temps il y a commencé à voir des coups de feu. Des batailles entre clans différents, et ça a un peu choqué tout le quartier parce que c'est un quartier assez calme.*

Personne interviewée 4 : *Ou des choses que j'ai pu voir à la télé, où ils avaient littéralement montré sur une carte toutes les zones qu'il y avait à bruxelles, où il y avait potentiellement des deals de drogue. Bruxelles, c'est petit, mais il y en a beaucoup quand même.*

Personne interviewée 12 : *Je pense aussi souvent à mes enfants qui viennent ici, dans les quartiers où les tirs ont lieu.*

Influenceur 3 : *Si tu peux parler de drogues à une personne célèbre, avec qui est-ce que tu le ferais ?*

Personne interviewée 9 : *C'est le cas maintenant.*

Influenceur 3 : *Ok, dans ce cas, pose-moi une question !*

Personne interviewée 9 : *Est-ce que tu as déjà consommé de la drogue ?*

Influenceur 3 : *Non.*

Influenceur 1 : *Est-ce que du coup on pourrait mettre dans le même panier l'alcool, cocaïne et nicotine ?*

Personne interviewée 2 : *Oui, pour moi oui.*

Personne interviewée 11 : *Oui*

Personne interviewée 2 : *Oui, à partir du moment où t'as une substance qui a créé une dépendance. Pour moi, c'est une drogue dure.*

Personne interviewée 13 : *Je pense que c'est complétement la même catégorie.*

Personne interviewée 5 : *Je dirais oui.*

Influenceur 3 : *As-tu vu des changements importants entre cette époque et maintenant ?*

Personne interviewée 8 : *Clairement. Les joints étaient beaucoup légers. Donc les gens fumaient plus, mais ils n'étaient pas aussi drogués qu'aujourd'hui. La cocaïne n'était pas aussi répandue, c'était quelque chose de très marginal. Mais l'héroïne l'était beaucoup plus à l'inverse. Donc vous avez des évolutions dans les usages.*

Influenceur 3 : *La drogue, est-ce que c'est cool ?*

Personne interviewée 13 : *Je ne sais pas si cool est le mot mais ça peut être amusant.*

Personne interviewée 8 : *Je ne dirais pas que c'est cool*

Personne interviewée 12 : *Bien sûr que ce n'est pas cool.*

Personne interviewée 5 : *Cool ? Certaines personnes se sentent plus cool quand ils se droguent mais est-ce que c'est cool ? Mais je ne pense pas que ça soit cool.*

Influenceur 1 : *Est-ce que tu aurais une référence musicale ou bien d'un film qui parle le mieux de la drogue ?*

Personne interviewée 7 : *Requiem for a Dream*

Personne interviewée 13 : *Trainspotting*

Personne interviewée 3 : *Emily Winehouse; The Gentlemen*

Influenceur 1 : *Quand tu entends fusillade aux infos, à la télé, à la radio, tu penses directement à trafic de drogue ou pas ?*

Personne interviewée 10 : *Je me doute un peu*

Influenceur 1 : *Les règlements de compte ?*

Personne interviewée 10 : *Ouais.*

Personne interviewée 5 : *Oh, ce lien est un peu difficile à établir, hein !*

Personne interviewée 2 : *Non pas forcément, je pense à des grosses sphères criminelles, mais pas forcément en trafic de drogue. Je fais pas le lien encore automatiquement.*

Personne interviewée 9 : *C'est difficile à croire. Tu vois, tu es toujours à bruxelles mais tu ne t'en rends pas vraiment compte. Et puis, tu lis ça et tu te dis « oh, moi aussi, j'aurais pu être là. »*

Influenceur 1 : *Est-ce que tu penses que les consommateurs de drogue ont conscience de toute la violence qu'il y a derrière le trafic ?*

Personne interviewée 10 : *Non, tu n'as pas envie de penser à ça.*

Personne interviewée 4 : *S'ils ont envie de consommer, ils vont consommer. Ils ne vont pas réfléchir plus loin.*

Personne interviewée 13 : *Je ne pense pas que beaucoup d'utilisateurs y pensent en fait.*

Personne interviewée 11 : *Ils devraient avoir beaucoup plus conscience du trajet que fait la drogue avant de la consommer.*

Influenceur 1 : *Et du coup, est-ce que selon toi, les gens qui consomment de la drogue ne participent pas eux aussi à la violence qu'on connaît aujourd'hui à bruxelles ?*

Personne interviewée 2 : *Si évidemment, moi, je pense que c'est un ensemble sans offre pas de demande, pas de demande pas d'offre*

Personne interviewée 1 : *Ouais, mais en fait, non, je crois que c'est plus compliqué que ça parce que je pense que les dealers créent le marché. C'est vraiment du marketing de dealer en fait, qui se fait harceler de sms de pub de whatsapp et cetera. Il y a vraiment tu reçois, tu vois des story de dealer qui font des promos, etc.*

Personne interviewée 10 : *Les consommateurs ont une part là-dedans, c'est sûr. Ils ont une part de responsabilité, pas 100 %, mais c'est comme dans la pollution et les vêtements, si on achète des vêtements des grosses marques qui polluent et qui utilisent les gens, on a une part de responsabilité.*

Influenceur 3 : *Est-ce que tu verrais une ville comme bruxelles sans drogues ?*

Personne interviewée 13 : *Sans drogues ? Non, je ne crois pas.*

Personne interviewée 9 : *Non. C'est impossible ?*

Personne interviewée 5 : *Ça serait génial que ça soit le cas !*

Influenceur 1 : *Est-ce que toi, en tant qu'ancien consommateur, t'aurais un conseil à donner aux gens qui pourraient être au fond du trou aujourd'hui ?*

Personne interviewée 1 : *Oui, alors c'est d'arrêter de se voiler la face. Ça c'est une grande étape, c'est très difficile et puis évidemment, accepter qu'on est dépendant, c'est aussi d'accepter en fait ce qu'on n'arrive pas à contrôler et du coup on allait chercher de l'aide.*



Analyse

Fausse pluralité et mélange de registres

Le format micro-trottoir donne une impression de **pluralité de voix** et de spontanéité. Le montage mélange des questions plutôt légères, de vécu (anecdotes personnelles) et des questions normatives très lourdes (« ta consommation te rend-elle complice de fusillades ? ») sans marquer de différence de niveau. Ce montage met donc sur le même plan des **expériences personnelles, des anecdotes et des questions de responsabilité collective** dans des violences armées, ce qui produit une confusion entre opinions, faits avérés et questions politiques complexes.

Focus sur les choix personnels, absence de causes structurelles

Certaines réponses insistent sur **la capacité individuelle** à « passer une chouette soirée » sans consommer, à ne pas être « déconnecté », à « accepter qu'on a un problème ». La consommation est présentée avant tout comme un choix personnel plus ou moins responsable, plutôt que comme **un comportement inscrit dans des contextes sociaux, économiques, culturels.** Cela peut donc susciter un sentiment de culpabilisation pour les personnes consommatrices.

Dope Talks ne parle pas des causes structurelles du trafic illégal. **Les seules causes visibles de cette violence sont les consommateurs, les dealers et les « clans ».** Le rôle des politiques répressives et les alternatives existantes (réduction des risques, décriminalisation, légalisation) ne sont pas évoqués.

Absence des voix « alternatives «

Les voix des consommateurices, des habitant.e.s des quartiers concernés par les violences, des travailleurs et travailleuses en réduction des risques, des scientifiques ou de médecins qui auraient pourtant beaucoup à dire sur les liens entre consommation, violence et politiques publiques sont totalement absentes.

La dernière parole est donnée à une personne présentée comme ancienne consommatrice qui évoque des pistes d'aide pour les personnes « vraiment au fond du trou » mais elle reste abstraite (« arrêter de se voiler la face »). **Ni les dispositifs d'aide existants, ni les obstacles à demander de l'aide (peur, stigmatisation, accès) ne sont évoqués.**

Influenceurs sans expertise et effacement des savoirs

Par ailleurs, les influenceurs n'ont pas d'expertise en matière de drogues ou de santé publique et ne corrigent pas des informations fausses comme par exemple : « À partir du moment où t'as une substance qui crée une dépendance, pour moi c'est une drogue dure. » La distinction **« drogue douce / drogue dure »** est utilisée comme allant de soi, alors qu'elle est critiquée depuis longtemps par les spécialistes comme **scientifiquement infondée et stigmatisante.** Ici, l'on confond « dépendance » et « drogue dure », sans expliquer que la dangerosité repose sur plusieurs dimensions (toxicité, mode d'usage, contexte, etc.). Aucune correction, aucun éclairage scientifique ne vient nuancer ces propos, **alors que la vidéo est portée par une institution publique.**

Imaginaire de chaos et de danger

Les anecdotes partagées par les interviewé.es au sujet de la violence sont impressionnantes « Je me suis pris une patate dans le nez », « J'ai déjà reçu des seringues en pleine tête », **« De la violence, beaucoup de violence »**, « C'est un mec avec une bouteille en verre, dans une énergie hyper violente », etc. Cela renforce **un imaginaire de chaos et de danger** et présente la violence comme une conséquence presque naturelle de la consommation de psychotropes.

Les références culturelles mobilisées par les personnes interviewées (« Requiem for a Dream », « Trainspotting », Amy Winehouse, The Gentleman (série centrée sur le crime organisé)) **renvoient toutes à des consommations très problématiques, associées à la dépendance lourde, à la déchéance et à la criminalité.** Aucun exemple ne renvoie à des usages non problématiques, à la réduction des risques ou à des perspectives critiques sur la prohibition, ce qui renforce un imaginaire où **« drogue » = « drame »**, rendant invisibles la diversité des pratiques et des trajectoires.

Une ville « sans drogues »

À la question « Tu verrais une ville comme Bruxelles sans drogues ? », les réponses sont : « Sans drogues ? Non, je ne crois pas. » « Non, c'est impossible. » « Ça serait génial que ça soit le cas ! ». Les personnes interviewées perçoivent bien l'irréalisme d'une ville « sans drogues » mais la vidéo ne saisit pas cette opportunité pour discuter d'autres horizons (réduction des risques, légalisation, etc.).

Une campagne de communication

Cette campagne est présentée **comme une campagne de sensibilisation**, mais il serait sans doute plus juste de la qualifier de campagne de communication au service d'une vision institutionnelle de la « lutte contre la drogue ». Les paroles des personnes interviewées sont sélectionnées et montées pour illustrer un message déjà formulé par l'institution, selon lequel toute consommation est directement liée **au trafic, aux fusillades et à un imaginaire de chaos.** Les « jeunes » donnent une impression de proximité et d'authenticité, mais leurs réponses ne peuvent pas infléchir le récit proposé, ni ouvrir vers d'autres horizons politique. La campagne n'interroge pas la responsabilité des acteurs institutionnels, économiques ou politiques dans l'organisation du marché des drogues et **contribue à légitimer une lecture simpliste basée sur la stigmatisation des consommations.**



Idées d'activités

Après un premier visionnage, laissez quelques minutes pour que chaque personne note :

- **Une question qui l'a marquée**
- **Un mot ou une expression qui revient**
- **Un moment qui a suscité une émotion (positive ou négative)**
- **Une chose importante absente du clip.**

Après un second visionnage, revenez sur :

- **Les questions qui portent sur la morale individuelle et celles qui porteraient sur les structures**
- **Les mots utilisés (drogue dure/douce, cool/pas cool, déconnecté, dépendant) ;**
- **Ce dont on ne parle jamais**
- **Quelles autres questions aurait-on pu poser si l'objectif était de comprendre les causes structurelles des violences liées au marché illégal ?**

Comparer avec d'autres discours. Comparer Dope Talks avec une autre campagne. Par exemple la campagne Support Don't Punish ou avec les posts issu du compte Instagram de Zoé Dubus (historienne de la médecine, spécialisée sur les liens entre psychotrope et médecine) :

- **Quel problème est défini ?**
- **Qui parle ?**
- **Qui est absent ?**
- **À qui attribue-t-on la responsabilité ?**
- **Quelles émotions sont mobilisées ?**
- **Quels mots et images dominent ?**
- **Quelles solutions sont proposées ?**
- **Quelles sont les différences avec Dope Talks ?**

Qui est responsable ?

> **La responsabilisation des consommateurs de psychotropes illicites** repose sur un raisonnement sélectif car elle est bien plus rarement adressée aux consommateurs d'autres produits pourtant aussi issus dans de chaînes de production marquées par l'exploitation ou des atteintes graves aux droits humains. Il ne s'agit pas de nier que les choix de consommation puissent avoir des effets matériels, ni de mettre toutes les situations sur le même plan. Il s'agit de souligner que **l'attention morale se concentre de manière disproportionnée** sur les consommateurs de produits illégalisés.

Par exemple, en Champagne, une dirigeante d'une société viticole **a été condamnée pour traite des êtres humains après l'exploitation,** lors des vendanges de 2023, de dizaines de travailleurs, souvent sans-papiers, soumis à des conditions d'hébergement et de travail indignes.[42] Pourtant, personne ne suggère habituellement que les personnes qui boivent du champagne devraient se considérer comme personnellement responsables de cette exploitation, ni que la consommation d'alcool financerait automatiquement la traite d'êtres humains.

Autre exemple, **l'effondrement du Rana Plaza[43], au Bangladesh, le 24 avril 2013, a tué plus de 1 100 personnes**, principalement des ouvrières et ouvriers du textile et reste l'une des pires catastrophes industrielles de l'histoire du secteur. Malgré cela, le récit dominant ne présente pas les acheteurs et acheteuses de vêtements à bas prix comme des personnes qui « financeraient des morts ».

Ces exemples mettent en évidence une différence de traitement politique et médiatique. **Dans le cas des stupéfiants, en revanche, la responsabilité est liée à l'acte individuel de consommer.** Puisque la prohibition rend le marché clandestin, elle permet de présenter la violence comme une conséquence quasi naturelle du produit et de ses consommateurs, plutôt que comme un effet du statut illégal du marché, de ses profits exceptionnels et de la répression.

[42] Basta ! « Vendangeurs exploités en Champagne : la condamnation pour traite d'êtres humains ». s. d. En ligne

[43] Collectif Rana Plaza Belgium. En ligne

Idées d'activités

Débat mouvant

Lisez au grand groupe les phrases suivantes. Pour chacune de ces affirmations, les personnes peuvent se répartir physiquement dans la salle selon un axe : « plutôt juste » ou « plutôt injuste ou simplificateur »

- **« Consommer de la cocaïne finance les trafics et les fusillades. »**
- **« Boire du champagne finance l'exploitation de travailleurs et travailleuses sans papiers. »**
- **« Acheter des vêtements pas chers cause la mort de centaines de personnes. »**
- **« Acheter un smartphone finance la guerre en République démocratique du Congo. »**[44]

Identifier les liens.

Répartir les participant·es en quatre sous-groupes. Chaque sous-groupe reçoit un cas :

- **Psychotropes interdits**
- **Champagne**
- **Fast Fashion**
- **Smartphones**

Demandez à chaque groupe de dessiner la chaîne qui relie le produit aux consommateurs. Identifiez les acteurs, les rapports de pouvoir et :

- **qui perçoit les bénéfices ;**
- **qui prend les risques ;**
- **qui subit la violence ou l'exploitation ;**
- **qui est le plus souvent jugé, surveillé ou puni ;**
- **qui reste invisible dans les récits publics.**

Restitution en grand groupe :

- **Pourquoi, lorsqu'il s'agit de « drogues », la phrase « le consommateur est responsable des fusillades » semble-t-elle plus acceptable ou plus évidente que les trois autres ?**



[44] Jeu de la ficelle. « Smartphone : une pelote de liens ». s. d. En ligne


Coordination
National pour Centre
Social de Cannathérapie
Kilvane4ans a Besoin des
Cannabinoides pour
Soulager Cancer
MARCHE MONDIALE du CANNABIS
DÉPÉNALISATION AUTOPRODUCTION CANNABIS THÉRAPEUTIQUE
UNE AUTRE POLITIQUE DES DROGUES EST POSSIBLE

Réduire les risques, garantir les droits, penser les alternatives

La réduction des risques et l'approche antiprohibitionniste

> Le récit dominant se focalise sur l'offre, les « dealers » et les « réseaux » et beaucoup moins sur **la demande et la diversité des usages.** Du tabac, en passant par l'alcool et le café, la plupart des êtres humains consomment très régulièrement des psychotropes. L'usage de psychotropes est très ancien et attesté dans de nombreuses sociétés humaines. Des sources archéologiques montrent que des plantes, champignons, boissons fermentées et autres préparations ont été utilisées, selon les lieux et les époques, **dans des cadres rituels, religieux, thérapeutiques, festifs ou sociaux.**[45]

Par exemple, une récente étude publiée en septembre 2026 dans la revue **Science Advances** montre que des chasseurs-cueilleurs de Sulawesi en Indonésie, dont l'un aurait vécu à une époque située entre il y a 16 000 et 25 000 ans, **consommaient des noix d'arec (aussi appelée « noix de betel »), un stimulant qui provoque une euphorie légère.**[46]

La recherche d'une modification de l'état de conscience, de l'apaisement, du plaisir ne constitue pas un phénomène récent **et ne se réduisent ni à l'addiction, ni à la délinquance.** Reconnaître cette réalité **ne revient pas à idéaliser les psychotropes ni à nier les risques possibles** mais cela pousse à nous poser collectivement une question essentielle : *quelles réponses peuvent réduire les risques et les dommages, sans criminaliser ni pathologiser les personnes qui consomment ?*

C'est cette question qui est au cœur des approches antiprohibitionnistes et de réduction des risques. Plutôt que de prétendre qu'il est possible et souhaitable d'éradiquer tous les usages par la police et la prison, il s'agit de réduire les dommages sanitaires, sociaux, sécuritaires et juridiques. Elle ouvre ainsi la discussion sur la décriminalisation ou la légalisation, la prévention, les soins librement consentis et la réduction des risques. Il ne s'agit pas de demander que les personnes cessent de consommer mais vise à ce qu'elles puissent le faire si elles souhaitent ou qu'elles puissent consommer avec le moins de risques possible. Pour cela, il faut faire en sorte qu'elles disposent de l'information, du matériel adéquat et des conditions nécessaires pour limiter les éventuels dommages. **Donc adopter une approche de réduction des risques implique aussi de lutter contre la pauvreté, l'isolement, les discriminations et violences, le mal logement, les obstacles à l'accès aux soins, la stigmatisation, etc.** puisque ce sont des facteurs qui rendent les usages de psychotropes problématiques.



[45] Graulich, Michel. « Boisson et ivresse dans les sociétés traditionnelles mésoaméricaines : des Aztèques à nos jours ». Cahiers des Amériques latines, no 12, 1989, p. 47-68. Texte intégral

[46] Post publié sur le compte Instagram de Zoé Dubus le 10/09/26. Lien

Addictions, produits et usages : sortir des catégories simplistes

> Les effets, les risques et les possibilités de dépendance résultent d'une interaction entre le produit, la personne et le contexte. Il faut donc prendre en compte les propriétés du produit, sa qualité et le dosage, mais aussi l'état physique et psychique de la personne, ses attentes, ses expériences antérieures, la fréquence et le mode de consommation, l'environnement matériel, social, culturel, juridique et économique dans lequel l'usage a lieu.

Une même substance peut donner lieu à des usages très différents : occasionnels, ritualisés, festifs, thérapeutiques, auto-médicamenteux, contraints, intensifs ou problématiques. **Le fait qu'un usage devienne difficile à contrôler ne peut donc pas être expliqué par le seul produit.** La pauvreté, l'isolement, le mal-logement, les violences et discriminions vécues (racisme, sexisme, validisme, etc.), la santé mentale, l'accès aux soins, la stigmatisation, les conditions de travail peuvent aggraver les risques.

Les catégories de « médicament », de « drogue », de « poison » ou de « stupéfiant » ne sont pas de simples *descriptions scientifiques neutres.* Elles ont une histoire et sont façonnées par des transformations médicales, sociales et culturelles et par les rapports de la société au plaisir, à la douleur, à la folie et à la mort. Comme le montre l'historienne des psychotropes **Zoé Dubus**, la frontière entre « médicament », « drogue » et « poison » n'a rien de fixe ni de purement scientifique.

Parler d'addiction de manière rigoureuse implique ainsi de ne pas juger les personnes à partir du seul produit qu'elles consomment. Il s'agit de comprendre les usages dans leurs contextes, de reconnaître les risques sans les dramatiser indistinctement, et de garantir des réponses accessibles : information fiable, réduction des risques, soins volontaires, soutien social et lutte contre la précarité et la stigmatisation.

Les usages problématiques

> Selon **l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC)**[47], environ 331 millions de personnes ont consommé une drogue illicite au cours des douze derniers mois en 2024. Parmi elles, **63 millions présentaient un trouble lié à l'usage de drogues, soit 1,2% des personnes âgées de 15 à 64 ans à l'échelle mondiale.** Ces estimations indiquent que la grande majorité des personnes ayant consommé une drogue illicite ne présentent pas un trouble lié à leur usage.

Par contre, parmi les 63 millions de personnes estimées comme présentant un trouble lié à l'usage de drogues, **seules 8% ont accès à une forme de traitement.** L'accès est particulièrement faible pour les femmes : **environ 1 sur 23, contre 1 sur 9 chez les hommes.**

Ces données concernent les drogues couvertes par les estimations de l'ONUDC ; elles ne constituent pas un décompte global des usages problématiques liés à l'alcool, au tabac ou aux médicaments psychotropes.

La notion de **« trouble lié à l'usage de drogues »** englobe à la fois l'usage nocif, c'est-à-dire lorsqu'une consommation provoque des dommages pour la santé physique ou mentale, et la dépendance. L'addiction ne se réduit pas à l'usage fréquent : *elle peut impliquer une perte de contrôle, la poursuite de l'usage malgré ses conséquences, une priorité donnée au produit au détriment d'autres activités, une tolérance accrue ou parfois un syndrome de sevrage.*

[47] Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). World Drug Report 2026. Données et tableaux en ligne. En ligne.

Le double standard de l'alcool et du tabac

> A l'inverse, l'alcool et le tabac sont légaux, largement intégrés aux pratiques de sociabilité et à l'économie, alors même qu'ils peuvent provoquer dépendances, maladies, décès, violences et dommages sociaux considérables.

En 2010, une étude conduite par **David Nutt** et ses collègues au Royaume-Uni a comparé vingt substances à partir de seize critères, incluant les dommages pour les personnes qui consomment et les dommages pour autrui. **Dans ce modèle, l'alcool obtenait le score de dommage global le plus élevé : 72 sur 100, devant l'héroïne (55) et le crack (54).** Il arrivait au premier rang pour les dommages causés à autrui, notamment en raison de la violence, des accidents, des effets sur les proches et des coûts sociaux associés à son usage.

L'Organisation mondiale de la santé estime que **la consommation d'alcool a été responsable de 2,6 millions de décès en 2019, soit 4,7% de l'ensemble des décès dans le monde.** Ces décès comprennent notamment des maladies chroniques, cancers, maladies cardiovasculaires et hépatiques, mais aussi des accidents, violences et suicides.

Ici **nous n'invitons pas à criminaliser la consommation d'alcool et de tabac** mais à mettre en lumière que la criminalisation est une construction sociale et dans ce cas hypocrite.

La prohibition, une entrave à la recherche scientifique

> Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, les catégories de « médicament », de « drogue », de « poison » ou de « stupéfiant » ne sont pas de simples descriptions scientifiques neutres. Elles ont une histoire et sont façonnées par des transformations médicales, sociales et culturelles et par **les rapports de la société au plaisir, à la douleur, à la folie et à la mort.**

De nombreux psychotropes aujourd'hui qualifiés de stupéfiants (notamment la cocaïne, le cannabis, l'héroïne ou le LSD) ont été employés comme médicaments ou envisagés comme des innovations thérapeutiques. Leurs statuts ont varié selon les époques, l'état des connaissances médicales, les politiques de contrôle etc.

L'historienne Zoé Dubus[48] montre qu'en France, jusqu'aux années 1960, le LSD était principalement un médicament et un outil de recherche sur le cerveau. Des milliers de publications scientifiques internationales exploraient ses effets, ainsi que des usages possibles dans le traitement de la douleur, de l'anxiété et de certaines dépressions.

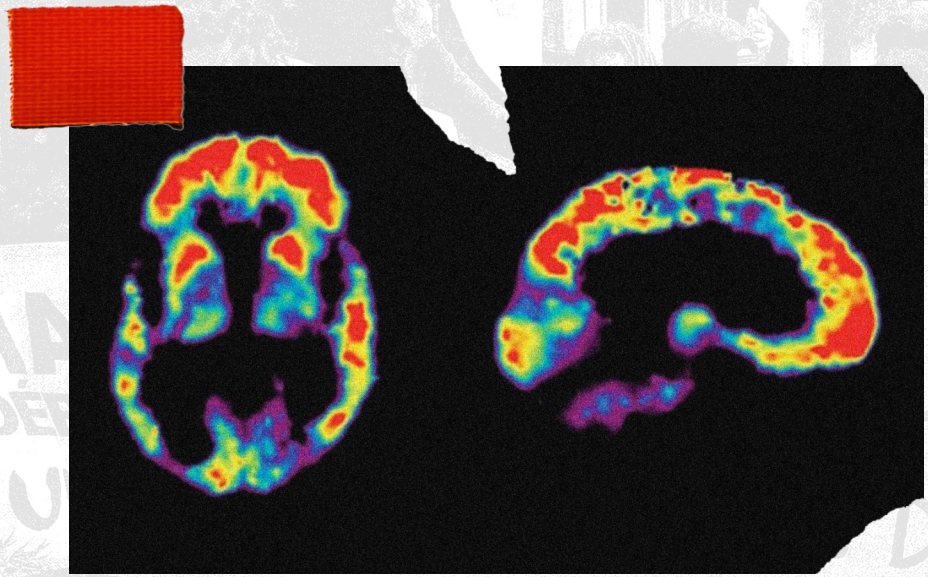
En 1966, une campagne médiatique française très alarmiste présente le LSD comme une substance provoquant folie, suicides, criminalité et désagrégation de la jeunesse. Cette panique morale a largement occulté les recherches existantes et leurs résultats et a eu des conséquences politiques rapides. **Moins d'un mois et demi après le début de cette séquence médiatique, le LSD, la mescaline et la psilocybine sont considérés comme des stupéfiants.** Les chercheur·euses doivent alors obtenir une autorisation personnelle et les études médicales françaises s'arrêtent progressivement.[49] Zoe Dubus montre aussi comment le classement de la morphine comme stupéfiant en France a contribué à une **« morphinophobie »** durable dans les pratiques médicales avant sa réhabilitation partielle dans la prise en charge de la douleur.[50]

[48] Dubus, Zoé. « Le traitement médiatique du LSD en France en 1966 : de la panique morale à la fin des études cliniques ». Cygne Noir, no 9, 2022, p. 36-62. En ligne

[49] Ibid.

[50] Dubus, Zoé. « Psychotropes : de la drogue au médicament ». Vidéo / intervention publique, s. d. YouTube

Le psychiatre et neuropsychopharmacologue David Nutt[51] a, quant à lui, qualifié les restrictions imposées à la recherche sur certaines substances psychotropes de *« pire cas de censure scientifique depuis que l'Église catholique a interdit les travaux de Copernic et de Galilée »*. Selon lui, le classement international de substances comme le cannabis, le MDMA ou le LSD **dans les catégories les plus contrôlées a rendu les démarches administratives, le financement et la conduite d'essais cliniques particulièrement difficiles, retardant la recherche sur de possibles usages thérapeutiques.** La prohibition peut donc entraver les conditions de recherche et restreindre l'accès thérapeutique.



[51] David Nutt, « Mind-altering drugs and research: from presumptive prejudice to a Neuroscientific Enlightenment? Science & Society series on "Drugs and Science" », EMBO Reports, vol. 15, no 3, mars 2014. En ligne

Les alternatives existantes

Le récit dominant est très univoque dans le sens où il met peu en lumière les nombreuses alternatives existantes au tout répressif. La **décriminalisation/dépénalisation** consiste en l'abaissement des peines prévues pour certaines pratiques jusqu'à leur sortie éventuelle du champ pénal. En matière de drogues, elles concernent en général la détention – d'une faible quantité (à définir) – en vue de l'usage personnel. Mais si seule la possession est décriminalisée, les consommateurs dépendent encore du marché clandestin, puisque production et vente restent interdites.

La **légalisation** vise à sortir tout ou une partie de la production, de la distribution et de la vente du marché clandestin. Elle peut prendre plusieurs formes. Dans tous les cas, la légalisation ne signifie pas nécessairement commercialisation sans limites. **Sortir de la prohibition** peut au contraire permettre, autant que possible, de sortir les psychotropes des logiques de profit et de concurrence en interdisant la publicité, en fixant un âge minimum, encadrant les prix et les quantités, en formant les personnes qui vendent les produits et **en finançant durable la prévention, la réduction des risques, etc.**

La perspective antiprohibitionniste implique de s'opposer à la fois au marché illégal et la libéralisation commerciale qui risquerait de créer une industrie dépendante de l'augmentation des ventes et de la consommation intensive. **L'enjeu est donc une régulation de santé publique et de justice sociale, plutôt qu'une privatisation du marché.** Il existe plusieurs modèles de légalisation-régulation, mais ils concernent aujourd'hui surtout le cannabis.

En Uruguay, le cannabis est légal et soumis **à une régulation nationale depuis 2013.** Les personnes résidentes enregistrées peuvent choisir entre trois voies : **cultiver à domicile, rejoindre un club social de cannabis, ou acheter du cannabis réglementé dans des pharmacies autorisées.** L'État encadre étroitement la production, les quantités et le prix, et la publicité est interdite. L'objectif est de concurrencer le marché clandestin tout en évitant qu'une industrie privée puisse faire de la hausse des ventes son principal objectif. La légalisation uruguayenne ne sort pas entièrement d'une logique de

contrôle car **elle s'appuie sur l'enregistrement obligatoire, la surveillance étatique des circuits d'accès et une vision de la « consommation responsable » qui peut conserver une dimension paternaliste.** Elle constitue néanmoins une rupture importante avec la prohibition et avec le marché commercial, mais montre qu'une régulation trop bureaucratique peut exclure certaines personnes et préserver les circuits illégaux qu'elle cherche précisément à affaiblir.[52]

Au **Canada**, le cannabis est légal depuis 2018 dans le cadre d'un marché réglementé. Les adultes peuvent acheter auprès de vendeurs autorisés et posséder certaines quantités et cultiver jusqu'à quatre plants par logement. Ce modèle permet un contrôle légal des produits et réduit l'exposition pénale des personnes qui consomment. Mais il repose largement sur des producteurs et détaillants privés et malgré les règles sur l'âge, la publicité, l'emballage et la qualité, il peut créer une industrie dont les profits dépendent de la vente et de l'augmentation de la consommation.[53] Pendant la première moitié de 2023, plus de 70 % de la valeur totale du cannabis consommé au Canada provenait d'une source légale (médicale ou non médicale autorisée). Ces données indiquent un transfert important des dépenses du marché clandestin vers les circuits légaux.[54]

À **Malte**, le premier pays européen[55] à avoir légalisé le cannabis, les adultes peuvent posséder une quantité limitée de cannabis et cultiver jusqu'à quatre plants à domicile. L'approvisionnement collectif peut passer par des associations de réduction des risques à but non lucratif : elles cultivent et distribuent du cannabis uniquement à leurs membres, dans des limites fixées, tandis que la vente à but lucratif est interdite. Ce modèle de clubs ou d'associations **permet donc de légaliser l'accès sans créer un marché de masse dominé par des entreprises privées.**

[52] Obradovic, I. (2022). La légalisation du cannabis en Uruguay Innover dans l'adversité : les défis d'une réforme sous surveillance internationale. Psychotropes, 28(1), 11-32. https://doi.org/10.3917/psyt.281.0011.

[53] The Conversation, "Légalisation du cannabis par le Canada et modèle québécois : quels constats ? » 27 mai 2025. En ligne

[54] Le Devoir, « Cinq ans après sa légalisation, le cannabis légal domine le marché », 16 octobre 2023. En ligne

[55] Toute l'Europe, « [Comparatif] Les législations sur le cannabis dans l'Union européenne. 01/04/25 En ligne



Et les Pays-Bas ?

Les Pays-Bas, souvent présentés comme un pays ayant légalisé le cannabis, appliquent en réalité une politique de tolérance : les coffeeshops peuvent vendre du cannabis sous conditions, tandis que la production et l'approvisionnement restent généralement illégaux. **C'est qu'on appelle le paradoxe de la back door (porte arrière).** Ces magasins peuvent vendre publiquement, tout en devant s'approvisionner par une « porte arrière » clandestine. Afin de résoudre cette contradiction, le gouvernement néerlandais expérimente depuis 2025, dans dix municipalités, une chaîne d'approvisionnement fermée et réglementée. Des producteurs sélectionnés peuvent légalement cultiver et fournir du cannabis soumis à un contrôle de qualité aux coffeeshops participants. L'expérience qui durera 4 ans doit permettre d'évaluer les effets de cette régulation sur la santé publique, la sécurité et la criminalité, avant toute éventuelle généralisation.[56]

[56] The Ministry of Justice and Security and the Ministry of Health, Welfare and Sport, NL, "The Controlled Cannabis Supply Chain Experiment". En ligne

Étude de cas : « Décriminaliser la drogue en Belgique ? Quel est le modèle portugais mis en place depuis 2001 ? »[57]

> Cet article réduit le **« modèle portugais »** à quelques images de camionnette, de « marginaux » et de la méthadone, ce qui donne une vision très **partielle et sensationnaliste**, loin de la complexité et des résultats documentés de cette politique. Le récit démarre sur une « camionnette blanche » dans un « quartier de la drogue » de Lisbonne, qui vient distribuer de la méthadone à des « toxicomanes », dont Mario, qui se décrit lui-même comme « marginal ».

L'accent est mis sur le substitut et sur la figure du « toxicomane » qui espère « redevenir normal », **ce qui renforce une représentation très individualisée et pathologisante de l'usage.** L'article évoque la décriminalisation depuis 2001 principalement à travers ce dispositif de camionnette de substitution, ce qui peut donner l'impression qu'il s'agit surtout « d'offrir de la méthadone à des marginaux » dans la rue. **Cette focalisation sur la scène de rue et sur la méthadone invisibilise presque tout le dispositif institutionnel, juridique et social mis en place au Portugal.**

En **2001**, le Portugal a retiré du droit pénal l'usage, l'acquisition et la possession de **toutes les drogue**s destinées à la consommation personnelle. Ces actes ne sont plus des délits pénaux passibles de prison ou d'un casier judiciaire mais restent des infractions administratives. Lorsqu'une personne est interceptée avec une quantité correspondant au maximum à dix jours de consommation et qu'aucun élément ne suggère une intention de vente, les produits sont saisis et **le dossier est transmis à une Commission pour la dissuasion de la toxicomanie.**

Chaque commission est composée **d'un professionnel de santé, d'un travailleur social et d'un juriste**, qui évaluent la situation et peuvent orienter vers des soins, des services de réduction des risques, de l'aide sociale (logement, emploi), ou imposer des sanctions administratives (amende, travail communautaire, suivi). En parallèle, l'État a massivement investi dans la réduction des risques : **programmes de substitution, centres de santé, travail de rue, logements, accompagnements psychosociaux, etc.**

> *« Au-delà du recul logiquement attendu des condamnations et des incarcérations pour des affaires de stupéfiants, tous les indicateurs sanitaires ont été améliorés (baisse conjointe de la mortalité par surdose de drogues injectables, des décès de sida et des nouveaux cas de VIH) avec, à la clé, une baisse du coût social lié aux drogues. La consommation de drogues illicites autres que l'héroïne est restée stable, déjouant la crainte d'un effet de report vers d'autres produits. »*[58]

Toutefois, si ce modèle ne sort pas complètement du registre du contrôle. La décriminalisation constitue une réduction importante des violences pénales, mais pas nécessairement une pleine sortie du contrôle moral, sanitaire et administratif des personnes qui consomment.



[57] URL : https://www.rtbf.be/article/decriminaliser-la-drogue-en-belgique-quel-est-le-modele-portugais-mis-en-place-depuis-2001-11368886

[58] Alternatives Économiques. « Dépénalisation des drogues au Portugal : le bilan, vingt ans après ». 24 juillet 2024. En ligne accès réservé aux abonné·es



Pour aller plus loin

Acteurs de terrain

Modus Vivendi : prévention, réduction des risques, échange de matériel stérile, accompagnement des usage.ers.

https://modusvivendi-be.org/notre-vision/

DUNE : travail de bas seuil avec usagers de drogues, maraudes, accompagnement social et médicopsycho, réduction des risques

https://dune-asbl.be/

Transit (GATE) : salle de consommation à moindre risque, accueil bas seuil, 24/7, accompagnement médicosocial

http://fr.transitasbl.be/scmr-gate/

InforDrogues & Addictions : ligne d'écoute, information non jugeante, orientation, souvent avec une approche compatible RDR.

https://infordrogues.be/

ExAequo : intervention santé sexuelle LGBT+ incluant réduction des risques liés aux consommations de drogues (échange de seringues, accompagnement). https://www.exaequo.be/fr/safer-drugs

Acteurs de plaidoyer et de production de savoirs

Plateforme de Réduction des Risques : réseau qui milite pour une politique de réduction des risques : https://reductiondesrisques.be/ - précision : les dernières publications sur le site datent de 2023

La Féda bxl : fédération bruxelloise des institutions spécialisées en matière de drogues et addictions asbl (anciennement FEDITO BXL), rassemble 31 institutions actives à Bruxelles dans l'information, la prévention, la réduction des risques, les soins, l'accompagnement et l'épidémiologie relatives aux consommations de substances psychoactives et aux addictions

https://fedabxl.be/fr/

Liaison Antiprohibitionniste : est une association de personnes convaincues par l'inefficacité de la prohibition, particulièrement quant à sa capacité a réduire le trafic, la criminalité et les risques liés a l'usage de drogues. Elle fait la promotion des alternatives possibles a l'interdit pénal en matière de drogues en suggérant un débat critique sur la question.

https://laliaison.org/

Prospectives Jeunesse : est un centre d'étude et de formation, actif dans le domaine de la prévention des assuétudes, fondé en 1978. Leur mission première est de prévenir les situations problématiques en lien avec les usages de drogues (psychotropes) et les conduites addictives (écrans, jeux, ect.) dans une optique de promotion de la santé...

https://prospective-jeunesse.be/

Eurotox asbl : observatoire socioépidémiologique alcooldrogues en Wallonie et Bruxelles, analyses des usages, des politiques, des effets des dispositifs RDR.

https://eurotox.org/

Zoé Dubus : Docteure en histoire de la médecine spécialisée sur les liens entre psychotropes et médécines et qui proposer aussi des contenus en réduction des risques

https://blogs.mediapart.fr/zoe-dubus

https://www.instagram.com/zoe__dubus/?utm_source=ig_web_button_share_sheet

IEB : Inter-Environnement Bruxelles est une association fédérant des habitant·e·s de la région bruxelloise actif·ve·s sur des questions urbaines, écologiques et sociales

https://www.ieb.be/

Campagne Stop 1921 : La campagne #STOP1921 est une initiative de la société civile qui vise à sensibiliser le législateur et l'opinion publique à la nécessité de remettre en question la politique de prohibition des drogues, vieille de cent ans et dont les effets sont désastreux, notamment en matière de santé publique et d'engorgement du système judiciaire.

Support ! Don't Punish : *Soutenez. Ne Punissez pas*, en français est une campagne internationale de plaidoyer en faveur de politiques en matière de drogues fondées sur la promotion de la santé et le respect des droits humains.

https://stop1921.be/fr/

Page d'Amnesty International dédiée à la question des conséquences des politiques « anti-drogue » sur les droits humains

https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/drug-policy-reform/

Drugz : chaîne d'information sur les drogues et tout ce qui tourne autour.

http://www.youtube.com/@drugz.association